

Contrat Local de Santé

de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon

**Nouvelle Génération
2024 – 2028**

Fiches Actions



SOMMAIRE

Fiche n°1 : Accès aux soins lutte contre la désertification médicale	p. 03
Fiche n°2 : Prévention et dépistages	p.07
Fiche n°3 : Gestion de crise	p.10
Fiche n°4 : Coordination du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)	p.12
Fiche n°4.1 : Semaine d'information sur la Santé Mentale (SISM)	p.17
Fiche n°4.2 : Guide en Santé Mentale	p.19
Fiche n°4.3 :Premiers secours en Santé Mentale (PSSM)	p.21
Fiche n°5 : Nutrition	p.23
Fiche n°5.1 : Groupe ressource nutrition	p.26
Fiche n°5.2 :Les rendez-vous nutrition	p.28
Fiche n°5.3 :Prévention du surpoids des enfants	p.31
Fiche n°5.4 :Environnement favorable à la santé nutritionnelle	p.33
Fiche n°6 :Sport Santé	p.35
Fiche n°7 : Gestes de premiers secours	p.38
Fiche n°8 : Santé des jeunes	p.41
Fiche n°9 :Santé sexuelle GREAS	p.45
Fiche n°10 : Addictions	p.48
Fiche n°11 : Santé environnement	p.50
Fiche n°11.1 : Evaluation d'impact sur la santé	p.54
Fiche n°11.2 : Sensibiliser et lutter contre les espèces exotiques envahissantes	p.56
Fiche n°12 : Santé des séniors	p.58
Fiche n°13 :Aidants	p.60
Fiche n°14 :Handicap	p.63
Fiche n°15 : Atelier Santé Ville	p.66
Fiche n°16 : Animateur Santé	p.68
Fiche n°17 : Evaluation	p.71

AXE 1 : RENFORCER L'ACCES AUX SOINS

Fiche action n° 1

Accès aux soins et lutte contre la désertification médicale

La Bourgogne-Franche-Comté et le département de Saône et Loire connaissent depuis plusieurs années une situation préoccupante en matière de démographie médicale.

Sources : BPE, 2020 & Insee, RP 2018 - Traitements © Compas

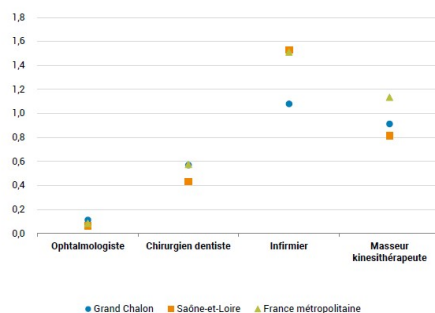
	Nombre de praticiens en exercice		Densité pour 1 000 habitants	Densité pour 1 000 publics cibles	Public cible
	Saône-et-Loire	Grand Chalon			
La médecine libérale (hors médecins généralistes)					
Ophthalmologiste	36	13	0,1	0,1	% habitants
Chirurgien dentiste	239	65	0,6	0,6	% habitants
Stomatologie	7	2	0,0	0,0	% habitants
Gynécologue	25	11	0,1	0,8	% femmes de 15 ans et plus
Pédiatrie	11	5	0,0	0,1	% enfants de moins de 10 ans
Dermatologue vénéréologue	11	3	0,0	0,0	% habitants
Oto-rhino-laryngologie	10	4	0,0	0,2	% hab. de moins de 6 ans ou de 75 ans et plus
Psychiatre	35	22	0,2	0,2	% habitants
Cardiologue	39	10	0,1	0,2	% habitants de 50 ans et plus
Pneumologue	7	4	0,0	0,1	% habitants de 50 ans et plus
Gastro-entérologue hépatologie	18	5	0,0	0,1	% habitants de 50 ans et plus
Radiodiagnostic et imagerie médicale	94	15	0,1	1,1	% habitants
Les autres professionnels de santé libéraux					
Infirmier	845	123	1,1	10,1	% hab. de 75 ans et plus
Masseur kinésithérapeute	450	104	0,9	8,5	% hab. de 75 ans et plus
Orthophoniste	114	35	0,3	0,7	% enfants de moins de 10 ans
Orthoptiste	18	3	0,0	0,0	% habitants
Pédicure-podologue	105	23	0,2	1,9	% hab. de 75 ans et plus
Ergothérapeute	18	8	0,1	0,7	% hab. de 75 ans et plus
Psychomotricien	18	8	0,1	0,4	% hab. de moins de 6 ans
Sage-femme	47	9	0,1	0,5	% femmes de 15-44 ans
Les établissements et services à caractère sanitaire					
Audio prothésiste	6	0	0,0	0,0	% hab. de 75 ans et plus
Magasin d'optique	144	33	0,3	0,3	% habitants
Pharmacie	201	39	0,3	0,3	% habitants
Laboratoire d'analyse	30	6	0,1	0,1	% habitants
Ambulances	56	10	0,1	0,8	% hab. de 75 ans et plus

Moins de deux fois moins que la moyenne nationale
Plus de deux fois la moyenne nationale

Sources : SNDS, 2021 & Insee, RP 2018 - Traitements © Compas

	Le Grand Chalon	Saône-et-Loire	France
Médecins généralistes libéraux	89	369	57 581
Dont âgés de 55 ans et plus	46	177	28 445
Densité médicale des médecins généralistes libéraux (% habitants)	0,8	0,7	0,9
Densité médicale des médecins généralistes libéraux (% habitants de moins de 6 ans ou de 75 ans et plus)	4,6	3,6	5,5
Centre de santé Polyvalent	2	11	1 271
Maison de Santé Pluridisciplinaire	6	36	2 063

Sources : BPE, 2020 & Insee, RP 2018 - Traitements © Compas



En 2021 le Grand Chalon compte 89 médecins généralistes exerçant en libéral soit 0,8 médecin pour 1000 habitants (contre 0,9 au niveau national) dont 36% âgés de 60 ans et plus (30% pour la Saône et Loire et 32% au niveau national). Les soins primaires, hors médecine générale, portent sur l'ensemble des services de santé de première ligne, c'est-à-dire les spécialités médicales de premier recours que sont les ophtalmologistes, les dentistes, les infirmiers(ères) ainsi que les kinésithérapeutes.

La confrontation de l'offre de soins sur Le Grand Chalon à celle de l'ensemble de la France métropolitaine permet d'avancer que Le Grand Chalon occupe une position relativement défavorable au regard de la moyenne nationale en matière de soins infirmiers.

Pour faire face à cette problématique les professionnels, les collectivités locales et l'Etat se sont mobilisés en proposant une série de mesures inscrites dans le Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028, destinées à renforcer l'accès aux soins et soutenir l'exercice médical. En Bourgogne Franche-Comté le département de Saône et Loire est l'un des plus dynamiques avec notamment l'implantation de 35 Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) au 1^{er} juin 2022 et un centre de santé départemental avec 6 structures principales et plusieurs antennes rattachées à chacune d'elles.

Dans ce contexte, l'enjeu est de continuer d'impulser et soutenir des actions

Motivation de l'action, contexte

destinées à enrayer cette démographie médicale fragile. En 2016 le Grand Chalon a signé avec l'ARS BFC un Schéma Directeur portant sur le « développement de l'offre de soins de 1^{er} recours et sur l'attractivité auprès des professionnels de santé ». Il permet d'apporter un soutien financier aux lieux d'exercice coordonné (Maisons de Santé Pluridisciplinaires, Centre de Santé, Equipe de Soins Primaires), à la recherche de professionnels de santé (cabinet de recrutement, annonceur national, ...) et la promotion du territoire (outils de communication, ...).

Un 1^{er} bilan des actions menées dans le cadre de ce schéma directeur permet de comptabiliser sur Le territoire du Grand Chalon 6 MSP ainsi qu'un pôle territorial du centre de santé départemental et plusieurs antennes. On dénombre 27 nouvelles installations de médecins généralistes sur le territoire depuis fin 2017 ainsi que plusieurs spécialistes et paramédicaux.

Il est nécessaire aujourd'hui de poursuivre les actions engagées dans le cadre du schéma directeur au vu des fragilités encore présentes en ce qui concerne la démographie médicale sur le territoire.

Objectifs de l'action

Objectif général :

- Poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur portant développement de l'offre de soins de 1^{er} recours et de l'attractivité auprès des professionnels de santé sur le Grand Chalon.

Objectifs opérationnels :

- Prolonger sur la durée du CLS nouvelle génération :
 - Le dispositif de soutien financier pour le développement des lieux d'exercice coordonné.
 - Les 2 Contrats d'objectifs et de Moyens : promotion du territoire, et acquisition de matériel médical spécifique.
- Assurer l'accompagnement individualisé du Grand Chalon pour l'installation des professionnels de santé, la promotion du territoire et le développement d'exercice coordonné sur le Grand Chalon.
- Promouvoir le développement des nouveaux modes de consultations

Description du projet

Résumé :

- Dispositif de soutien financier pour le développement des lieux d'exercice coordonné à hauteur 1 480 000€ dont les modalités d'utilisation sont définies au règlement d'intervention annexé au schéma directeur
- Contrats d'objectifs et de moyens
 - Dispositif de soutien financier à l'acquisition de matériel médical spécifique pour les structures coordonnées.
 - Dispositif de soutien financier à la réalisation d'actions de promotion du territoire
- Accompagnement individualisé du Grand Chalon pour les projets d'installations (exercices coordonnés, projets privés, installation individuelle...)
- Accompagnement du Grand Chalon pour tout projet structurant : hébergement de professionnels de santé, coordination de structures et d'acteurs comme les CPTS, développement des nouveaux modes de consultations.
- Valorisation des actions déployées par les Maisons de Santé Pluridisciplinaires et centre de santé

Porteur de l'action :

- Grand Chalon
- ARS

	<p><u>Partenaires, acteurs à mobiliser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Structures de santé publiques et privées du territoire • Professionnels de santé • Association des médecins remplaçants du Chalonnais • Conseils de l'ordre et Unions Régionales • Département • Région • Communes du territoire <p><u>Population bénéficiaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Population du Grand Chalon • Professionnels de santé <p><u>Territoire concerné :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand Chalon
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de nouvelles « structures coordonnées » de type MSP, ESP, CPTS privés et renforcement de celles existantes sur le territoire. • Création de nouveaux cabinets de groupe privés et accompagnement de ceux existants. • Nouvelles installations de professionnels de santé sur le territoire en proposant un accompagnement adapté. • Renforcement de l'offre de soins sur le territoire du Grand Chalon pour une couverture géographique adaptée au besoin. • Développement du centre de santé départemental de Chalon-sur-Saône et de ses antennes.
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Durée du CLS
<p>Financement</p>	<p><u>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</u> Subvention de base : 1,7 M € 20 000 € : <i>Etude pour l'amélioration de l'accès aux soins et de l'attractivité territoriale réalisée par l'agence d'urbanisme en 2015-2016.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier aux lieux d'exercices coordonnés : 1 480 000 € <ul style="list-style-type: none"> ○ Budget restant au 01/04/2023: 278 574 € • Création d'un fond Grand Chalon "subventions à l'investissement structures coordonnées" : 108 320 € provenant des contrats d'objectifs et de moyens • Soutien financier à la promotion du territoire : 75 000 € <ul style="list-style-type: none"> ○ Budget restant : 24 728,60 € • Soutien financier à l'acquisition de matériel médical spécifique : 75 000 € <ul style="list-style-type: none"> ○ Budget restant : 20 990 € • Accompagnement individualisé du Grand Chalon pour l'installation des professionnels de santé : Poste animateur CLS <p><u>Taux d'intervention ARS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de soutien financier pour le développement des lieux d'exercice coordonné : 100% • Dispositif de soutien financier à la recherche de professionnels de santé via un cabinet de recrutement : 100% • Dispositif de soutien financier à l'acquisition de matériel médical spécifique pour les structures coordonnées : 100% • Dispositif de soutien financier à la réalisation d'actions de promotion du territoire : 100% • Accompagnement individualisé pour les projets d'installations (Poste animateur CLS) : 50 % <p><u>Cofinancements et accompagnements:</u> Aides mobilisables dans le cadre de projets d'exercices coordonnés ou individuels</p> <ul style="list-style-type: none"> • FEADER / FNADT

	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Région BFC • Département de Saône et Loire • CPAM • FEMASCO • URPS • CDOM
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compte rendu quantitatif des enveloppes accordées pour les trois dispositifs. • Nombre de projets de santé validés portés par une MSP, ESP, Centre de Santé. • Nombre d'ESP, MSP et CDS accompagnés. <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Animateur Santé du CLS en lien avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS et la commission.</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Défi régional du PRS 2018-2028 « Démographie médicale » et orientation « Offre et accès aux soins ». <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 • Plan d'Égalité d'Accès aux soins (2017) • Stratégie de transformation du système de santé « <i>Ma Santé 2022</i> » (2018)

AXE 1 : RENFORCER L'ACCES AUX SOINS

Fiche action n°2 : Prévention et dépistages

Motivation de l'action, contexte

Selon l'OMS, le dépistage consiste à identifier de manière présomptive à l'aide de tests appliqués de façon systématique et standardisée, les sujets atteints d'une maladie ou d'une anomalie jusque-là passée inaperçue.

La prévention consiste à éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou d'incapacités. Sont classiquement distinguées la prévention primaire qui agit en amont de la maladie (ex : vaccination et action sur les facteurs de risque), la prévention secondaire qui agit à un stade précoce de son évolution (dépistages) et la prévention tertiaire qui agit sur les complications et les risques de récurrence.

La prévention et le dépistage font partie des priorités du nouveau Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028. Parmi celles-ci a été identifié le besoin de renforcer la prévention de proximité. Cela passe par le développement du dépistage des cancers : sein, colorectal, col de l'utérus et cutané etc. ; le repérage et le dépistage du diabète, et le dépistage et diagnostic précoce des troubles du neuro-développement.

Dans une logique de prévention de proximité, le Grand Chalons intervient sur un secteur très élargi, au niveau de la prévention primaire et secondaire par le biais de son service Santé et Handicap et de l'espace Santé Prévention, situé à Chalons-sur-Saône mais également par le biais de l'Atelier Santé Ville qui mène des actions de prévention et de dépistage auprès des publics éloignés du soin des quartiers politique de la ville.

Afin de poursuivre les actions de prévention et de dépistage mises en place dans le cadre du précédent CLS du Grand Chalons, il s'agit de continuer à mener des actions de dépistage, de repérage et de prévention qui prennent en compte les inégalités sociales et territoriales de santé.

Objectifs de l'action

Objectif général : Mettre en place des actions d'information, de prévention et de dépistage organisé à destination des habitants du territoire, et particulièrement auprès des publics éloignés du soin.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'accès aux soins des populations éloignées du système de soins ou en situation de précarité et la connaissance des structures préventives.
 - Permettre à l'utilisateur de devenir acteur de sa santé.
 - Faire connaître les structures préventives au niveau local
- Poursuivre et développer la mise en place de dépistages gratuits en collaboration avec différents partenaires pour la population.
 - Favoriser l'accès aux soins des populations précaires
 - Organiser des dépistages gratuits et ouverts à toute la population chalonnaise
 - Orienter et conseiller la population lors de dépistages
- Organiser des actions de prévention et de dépistage en lien avec les

	<p>campagnes de sensibilisation annuelles nationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Impliquer les acteurs du territoire sur les programmes de dépistage organisé : médecins généralistes, pharmaciens, acteurs sociaux... ○ Améliorer l'information sur le dépistage du diabète, des cancers et des risques auditifs
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé : Le Grand Chalon contribuera par le biais du CLS à la promotion du dépistage organisé des cancers et d'autres pathologies auprès du grand public et plus particulièrement des personnes éloignées du soin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relayer les campagnes nationales de prévention et de dépistage en lien avec les professionnels de santé du territoire de manière élargie auprès des publics éloignés du soin. <p><u>Cancers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Octobre Rose et actions d'éducation à l'autopalpation pour le cancer du sein ➤ Mars Bleu pour le cancer colorectal ➤ Col de l'utérus ➤ Cancers cutanés <p><u>Journées nationales/ européennes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Journée du diabète et rétinopathie-diabétique ➤ Journée nationale de l'Audition (mars) ➤ Journée de dépistage de l'insuffisance rénale (mars) ➤ Semaine Européenne de la Vaccination (avril) ➤ Journée Nationale contre le tabac (mai) ➤ Journée santé du pied (mai) ➤ Journée mondiale des maladies neurodégénératives (Parkinson, SEP, Alzheimer et maladies apparentées) ➤ ... <ul style="list-style-type: none"> • Créer et mettre en œuvre des journées « bilan santé » sur chacun des 6 bassins de vie du Grand Chalon • Organisation de dépistages du trouble du comportement de l'audibilité dans les crèches du Grand Chalon <p>Porteur de l'action : Grand Chalon, Service Santé et Handicap, structures collectives et autres partenaires souhaitant s'engager.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS BFC, collectivités, CCAS, CRCDC, IREPS, partenaires associatifs, maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et professionnels de santé, Ligue contre le Cancer, CPAM, mutuelles...</p> <p>Population bénéficiaire : Personnes en situation de précarité et tout public cible. Définition des catégories d'âge selon les thèmes abordés.</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse du taux de participation aux dépistages et actions de sensibilisation (quantitatif) • Mobilisation de partenaires impliqués dans les actions • Impact du message de santé transmis (qualitatif)

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 30 000 euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0%</p> <p>Cofinancements : Grand Chalon ainsi que les autres partenaires souhaitant s'engager</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires impliqués dans les actions - Nombre d'actions réalisées/prévues - Nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation et de dépistage <p>Responsable du suivi : Animateur Santé du CLS.</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Thématique « Promotion prévention » : Promouvoir la santé et prévenir au plus tôt la prévention universelle : « la prévention universelle : environnements et pratiques favorables ».</p> <p>Lien parcours : Parcours Cancer, Parcours diabète</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale de Santé « ma santé 2022 » - Programme national de dépistage organisé du Cancer du Sein - Plan cancer
Transversalité	Fiche action Santé des séniors, Nutrition, ASV

AXE 1 : RENFORCER L'ACCES AUX SOINS

Fiche action n° 3 Gestion de crise

Motivation de l'action, contexte	<p>La crise sanitaire a mis en exergue la santé comme une préoccupation majeure des citoyens. Elle a contraint les collectivités territoriales à s'organiser rapidement et efficacement. Dans ce contexte, le Grand Chalons, a joué un rôle important dans la gestion de la coordination de cette crise aux côtés d'autres acteurs et a mis en avant l'importance de la collaboration en réseau sur le territoire dans le secteur médical mais aussi social et éducatif. Des solutions ont été apportées pour la gestion de cette crise et restent à maintenir et à valoriser sur le territoire.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Mettre en œuvre une stratégie de gestion de crise sanitaire ou environnementale</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">- Identifier les risques et enjeux liés à une crise sanitaire ou environnementale- Identifier les ressources mobilisables- Faciliter la coordination et l'appui aux collectivités face à une crise sanitaire ou environnementale- Favoriser une meilleure communication autour de la crise
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rédiger un protocole formalisant l'organisation d'une cellule de crise mobilisable (membres, modalités de fonctionnement, missions etc.)- Mobiliser et coordonner les ressources sanitaires- Accompagner les acteurs de terrain pour les aider à faire face à la crise sanitaire ou environnementale en diffusant les consignes actualisées et en organisant des échanges réguliers- Gestion et communication de crise auprès des habitants- Organiser des temps intersectoriels de retour expérience de la crise avec les communes et professionnels <p>Porteur de l'action : Direction des Solidarités et de la Santé du Grand Chalons</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Communes du Grand Chalons</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons</p>
Résultats attendus	Procédure de gestion de crise
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	Poste animateur santé du CLS
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombres d'acteurs intervenant dans la cellule de crise- Nombre de réunions de la cellule de crise

	Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalon
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Priorités stratégiques PRS : Faire évoluer l'offre de santé pour mieux répondre aux besoins - Améliorer l'accès aux soins non programmés et urgents

Fiche action n° 4 Coordination du Conseil Local de Santé Mentale

Motivation de l'action, contexte

Un **Conseil Local de santé Mentale (CLSM)** est une instance locale participative de coordination, de réflexion, de diagnostic et d'actions concertées sur les questions de santé mentale. Il rassemble sur un territoire de proximité tous les acteurs concernés par les problématiques en lien avec la santé mentale : professionnels du secteur sanitaire de santé mentale, du médico-social, associations d'usagers, travailleurs sociaux, médecins et infirmiers libéraux, justice, police/gendarmerie et pompiers, Education nationale, bailleurs sociaux, structures d'insertion etc.

Le CLSM doit permettre à tous ces acteurs de créer du lien, de développer une culture commune, de partager des compétences et de travailler dans un esprit de complémentarité sur les questions de santé mentale présentes au sein du territoire. Le Grand Chalon s'est doté d'un Conseil Local de Santé Mentale lors de la mise en œuvre du premier Contrat Local de Santé en 2014. Ce CLSM s'est construit sous l'impulsion des professionnels médicaux et médico-sociaux du champ de la santé mentale à la recherche d'un outil de coopération. Il s'est ensuite vu précisé par la 1^{ère} convention relative au fonctionnement du Conseil Local de Santé Mentale du Grand Chalon signée le 3 novembre 2015, et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. Une 2nd convention 2021 - 2026 a été signée pour prolonger le CLSM. Ces conventions précisent le cadre d'intervention du CLSM, ses instances de pilotage et son organisation. Le travail du CLSM du Grand Chalon s'inscrit dans le cadre de différents travaux en cours, notamment celui du Projet Territorial de Santé Mentale pour le département de la Saône-et-Loire.

Éléments de diagnostics PTSM (2018) :

La consommation de médicaments psychotropes parmi les bénéficiaires du régime général est supérieure en Saône-et-Loire en comparaison de la moyenne nationale: la consommation d'antidépresseurs s'élève à 80% (65% en France) et la consommation d'anxiolytiques atteint 90% (contre 65% en France). Enfin la consommation de neuroleptiques est proche de 20% contre 15% en moyenne en France.

Le taux de personnes prises en charge est globalement plus important en Saône-et-Loire qu'en France:

- La prise en charge pour troubles de l'humeur atteint un taux proche de 20% en Saône-et-Loire contre 17% en France.
- Le taux de personnes prises en charge pour addiction est proche de 6% en Saône-et-Loire contre 5% en France.
- Enfin, pour les troubles sévères, ce taux atteint 8% en Saône-et-Loire contre 7% en France.

Le taux standardisé d'admission en Affections de Longue Durée (ALD) pour troubles psychiatriques est plus faible en Saône-et-Loire qu'en France Métropolitaine. Par ailleurs, on observe des inégalités infrarégionales en ce qui concerne le taux de prévalence des ALD : ces taux sont plus élevés qu'en France métropolitaine pour une grande partie du territoire de Saône-et-Loire. Les territoires nord-est et nord-ouest du département sont moins concernés. Parmi l'ensemble des ALD, les troubles de l'humeur sont les plus représentés dans le département avec 481 nouvelles situations entre 2013. C'est également la catégorie d'ALD ayant le plus augmenté entre 2005 et 2013 (+ 111%), il s'agit d'une tendance que l'on observe également au niveau régional. Les troubles mentaux du comportement liés à l'utilisation de substances psychoactives sont les seconds plus importants et en augmentation importante.

Près de 250 décès pour troubles mentaux dans le département et un taux de mortalité par suicide bien plus élevé qu'au niveau national En 2013, on compte 248

décès pour troubles mentaux en Saône-et-Loire, ce qui représente 4% des décès. Ce taux est légèrement inférieur à la région mais plus élevé que sur le territoire national. Enfin, si l'indice comparatif de mortalité n'est pas statistiquement différent du niveau national en Saône-et-Loire, la mortalité par troubles mentaux est plus élevée de 10% en Bourgogne-Franche-Comté qu'au niveau national. Par ailleurs, la Saône-et-Loire présente un taux standardisé de mortalité par suicide particulièrement important au regard des moyennes régionales et nationales avec 21 pour 100 000 dans le département en 2013 contre 19 dans la région et 15,9 sur le territoire national. (Diagnostic territorial, ARS 2017)

3 établissements sanitaires sont autorisés en psychiatrie sur le territoire de Saône et Loire (CHS Sevrey, CH Mâcon et la Clinique Val Dracy). Le secteur sud est couvert par le CH de Mâcon en ce qui concerne la psychiatrie générale c'est-à-dire adulte et le secteur nord par le CHS de Sevrey. La psychiatrie infanto-juvénile, que ce soit hospitalisations complètes ou ambulatoire est gérée par le CHS de Sevrey sur la totalité du département. Des taux d'équipement en psychiatrie infanto-juvénile historiquement bas, notamment sur le volet ambulatoire Le taux d'équipement globale en psychiatrie infanto-juvénile est plus faible en Saône-et-Loire (0,8 places pour 1000 enfants de 0 à 16 ans) qu'en Bourgogne-Franche-Comté (1,0) et en France métropolitaine (0,9).

En terme d'offre ambulatoire, le territoire départemental compte 10 CMPi (Sevrey, 2 à Chalon, Montceau, Le Creusot, Louhans, Tournus, Autun, Mâcon et Paray-le-Monial).

Le territoire comptait également 1 CATTP en 2015, situé dans le secteur du CHS de Sevrey, mais ce dernier a fermé en 2016 : le personnel et l'activité ont été intégrés au CMP enfants du Creusot. Actuellement, il n'y a plus de CATTP enfants dans le département. Outre les CMP et CATTP, il existe en matière d'offre ambulatoire un Atelier Thérapeutique (« le Club ado ») à Chalon-sur-Saône ainsi qu'une offre relativement étoffée en hôpitaux de jour (8 hôpitaux de jour infanto-juvénile sur le département à Montceau, Mâcon-Hurigny, 2 à Saint-Rémy, au Centre Hospitalier William Morey à Chalon-sur-Saône et 3 sur le Centre Hospitalier de Sevrey).

Le territoire compte 0,1 lit de psychiatrie infanto-juvénile pour 1000 enfants contre 0,2 à l'échelle de la région et 0,2 pour la France métropolitaine. Les 16 lits départementaux de pédopsychiatrie sont situés au CHS de Sevrey et répartis en 3 unités : une unité d'hospitalisation complète « La Source » (4 lits), une unité d'hospitalisation de semaine pour adolescents « La Cascade » (6 lits) ainsi qu'une unité d'hospitalisation complète de 6 lits d'hospitalisation « l'Eau Vive ». On recense 7 Hôpitaux de jour pour un total de 78 places :

- 15 places pour enfants et adolescents de 2 à 18 ans géré par le CHS de Sevrey depuis 2020
- 16 places pour enfants de 2 à 18 ans Les Etançons à Montceau-les-Mines (CHS de Sevrey)
- 6 places d'accueil parents/ bébés (0-3 ans) Tintinnabule à Chalon-sur-Saône situés au CHWM (CHS de Sevrey)
- 15 places pour les 18 mois-9 ans 4 jours par semaine et 15 places 1 jour par semaine Trottilulle de 18 mois à 3 ans à Saint Rémy au centre Winicott (CHS de Sevrey)
- 8 places pour les 13-18 ans réparties entre les 3 unités d'hospitalisations (cascade, la source, eau vive) (CHS de Sevrey)
- 15 places pour les 9-16 ans Les Cèdres bleus à Lux (CHS de Sevrey)
- A noter que le Département ne compte aucune place d'hospitalisation de nuit. Le CHS de Sevrey offre également la possibilité de réaliser des séjours thérapeutiques (101 séjours thérapeutiques en 2016 – données SAE).
- Il existe également des équipes pédopsychiatrie de liaison qui interviennent sur les unités de pédiatrie : 1 au CHWM, 1 sur CH

Mâcon ainsi qu'une équipe mobile de psychiatrie infanto juvénile et une équipe mobile de psy-périnatalité

Un taux d'équipement en psychiatrie générale plus élevé qu'en psychiatrie infanto-juvénile mais également inférieur aux moyennes régionale et nationale. Le taux d'équipement en psychiatrie générale est plus faible en Saône et Loire (1,3 places pour 1000 personnes de plus de 16 ans) qu'en Bourgogne-Franche-Comté (1,5) et en France métropolitaine (1,5). Le territoire compte 9 CMP / unités de consultation externe des services de psychiatrie de secteur (dont 7 sont situés dans le secteur du CHS de Sevrey) ainsi que des consultations externes réalisées par la Clinique Val Dracy (environ 4 ETP de médecins psychiatres qui reçoivent des patients à la clinique pour des consultations). En 2015, 9 CATTTP proposaient des activités à destination des adultes : cependant, en 2016, le CHS de Sevrey ne compte plus que 5 CATTTP (Montceau, Monchanin, Louhans, Autun, Chalon-sur-Saône) : actuellement, le département compte ainsi 7 CATTTP. De plus, on compte un atelier thérapeutique (L'Oasis) unité de resocialisation et de réhabilitation professionnelle ambulatoire du Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey (1 353 venues, équivalents journées données SAE 2016).

Le territoire compte 1,2 lit de psychiatrie pour 1000 adultes, soit un taux d'équipement proche des taux d'équipement nationaux et régionaux (respectivement 1,1 et 1,2). Le taux d'équipement global est légèrement moins favorable en Saône-et-Loire, puisqu'il atteint 1,3 contre 1,5 pour la Bourgogne-Franche-Comté comme pour la France métropolitaine.

On recense 4 hôpitaux de jour, tous localisés au nord du département :

- HJ Gloriette à Chalon-sur-Saône (20 places) (CHS)
- HJ l'Horizon à Montceau-les-Mines (12 places) (CHS)
- HJ de Louhans (10 places) (CHS) qui a ouvert début 2016
- HJ de la clinique Val-Dracy (20 places)

Des séjours thérapeutiques sont également proposés aux adultes souffrant de troubles psychiques (208 séjours en 2016 (données SAE 2016)).

Le CHS dans son offre de soins propose également des équipes mobiles de précarité psychiatrique : Autun, CUCM, Louhans et une équipe de grande précarité sur le Grand Chalon.

Une équipe mobile de géronto-psychiatrie sur le nord du département (territoire de Sevrey)

Le CHS de Sevrey intervient au sein du centre pénitentiaire de Varennes avec un CMP.

L'offre de soins : Une densité de psychiatres très faible comparée à la moyenne nationale et des professionnels relativement âgés 15,8 % psychiatres de la région exercent en Saône-et-Loire. Parmi eux, près d'un psychiatre sur deux est âgé d'au moins 55 ans (contre 51% dans la région) et ceux âgés de 65 ans et plus sont relativement nombreux par rapport à l'effectif total. Le département verra un certain nombre de professionnels partir à la retraite dans les années à venir. Avec une densité de 1,8 ETP moyens en psychiatrie hospitalière générale pour 100 000 habitants, la Saône et Loire affiche un taux de psychiatres en établissements sanitaires très faible par rapport aux moyennes régionales et nationales : cette densité est de 7,2 en Bourgogne Franche Comté et 10,8 en France métropolitaine. (Source SAE 2015). En Saône et Loire, 27,3% des psychiatres exercent en libéral contre 25,2% dans la région. En ce qui concerne l'exercice mixte et salarié, ils représentent respectivement 10,4% et 62,3% en Saône et Loire contre 10,9% et 63,9% en Bourgogne Franche Comté.

Une démographie des psychologues et paramédicaux globalement inférieure aux moyennes régionales. Avec 308 psychologues, la densité départementale de psychologues en Saône et Loire est largement inférieure à la moyenne régionale (55,5 contre 79,3 pour 100 000 habitants). La densité d'ergothérapeutes pour 100

	<p>000 habitants en Saône-et-Loire est également inférieure au niveau régional mais également national : 14,8 contre respectivement 16,3 et 16,8 (source pour le national: ANFE). Par ailleurs, la densité d'infirmiers en Saône-et-Loire est également légèrement inférieure à la moyenne de Bourgogne-Franche-Comté (958 contre 976). Enfin avec 56 psychomotriciens, la densité de psychomotriciens dans le département est inférieure à la moyenne régionale (10 contre 13 en Bourgogne-Franche-Comté). De même, concernant les orthophonistes et orthoptistes (153 orthophonistes et orthoptistes), la densité au sein du département, de 27,5, est inférieure à la densité régionale (29,6) et nationale (29,2 – source RPPS- INSEE – 2016)</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'appropriation des questions de santé mentale par les collectivités locales et l'ensemble des acteurs locaux confrontés à cette problématique • Développer une culture commune autour de la Santé Mentale • Favoriser la coordination et le développement du travail en réseau, pour permettre l'élaboration d'actions concertées en réponse aux problématiques complexes de santé mentale exprimées au niveau du territoire du Grand Chalon. <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner et suivre des actions et des projets • Animer les instances de gouvernance du CLSM : <ul style="list-style-type: none"> - 4 commissions de travail - Assemblée plénière (une fois par an) - Comité de pilotage (une à deux fois par an) • Animer des groupes de travail techniques pour la mise en œuvre des actions qui émanent des commissions du CLSM, en fonction des besoins du terrain • Faire le lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <p>Le CLSM est composé de 4 commissions se réunissant pour travailler sur des thématiques spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission 1 : L'inclusion sociale et la lutte contre l'exclusion <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de sessions de sensibilisation (de 2 niveaux) - Organisation de formations « 1^{er} secours en santé mentale » ➤ Commission 2 : L'aide à la résolution des situations psycho-sociales complexes <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage de l'Instance d'Evaluation Partagée (IEP) - Poursuite de la démarche collaborative de présentation et de coordination des différents dispositifs et outils d'appui existants sur le territoire pour la résolution des situations psycho-sociales complexes. ➤ Commission 3 : La promotion de la Santé Mentale et la lutte contre la stigmatisation <ul style="list-style-type: none"> - Organisation annuelle de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM) - Veille et actualisation du Guide en Santé Mentale. ➤ Commission 4 : Population mineurs <ul style="list-style-type: none"> - Coordination dans le repérage et l'accompagnement des mineurs sur le territoire <p>Actions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point Ecoute : le psychologue reçoit sur rendez-vous toutes les personnes, y compris les enfants à partir de 6 ans, qui ont besoin d'un soutien psychologique ponctuel. Ces entretiens de 45 minutes sont confidentiels et gratuits à raison de 3 séances maximum. Le rôle du psychologue est d'écouter, apporter une aide et orienter les personnes vers les structures adaptées

	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers collectifs bien-être sur les 6 bassins de vie - Le Grand Chalons est signataire du PTSM de Saône et Loire. Dans ce contexte l'animatrice du CLS du Grand Chalons aura un lien privilégié avec la coordination du PTSM. - Prise en charge des troubles légers à modérer par les psychologues au sein des MSP et CDS et de « Monparcourspsy » en lien avec la CPAM. <p>Porteur de l'action : Grand Chalons et partenaires engagés dans la gouvernance</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elus locaux - Institutions, professionnels et associations de santé - Professionnels de l'action sociale et du médico-social - Associations de santé, d'usagers et/ou de familles - Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) - Education nationale, Enseignement supérieur - Justice, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers - Services d'aide et d'accompagnement à domicile - Structures culturelles et de loisirs - Services d'insertion et d'emploi - ... <p>Population bénéficiaire : Habitants du Grand Chalons Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global : 26 000 euros /an (voir la déclinaison budgétaire dans les sous fiches actions 4.1, 4.2 et 4.3)</p> <p>Taux d'intervention ARS : 50% (13 000 euros /an)</p> <p>Cofinancements : Grand Chalons, co-financements envisagés en fonction des projets et appels d'offres</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions des différentes instances (commissions, comité technique, comité de pilotage, assemblée plénière) • Nombre et typologie de participants aux différentes réunions • Nombre de situations complexes traitées dans le cadre de l'IEP • Evolution du partenariat (indicateur qualitatif) <p>Responsable du suivi : Animateur du CLS/ CLSM</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique: Agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches.</p> <p>Lien parcours : Parcours santé mentale et psychiatrie</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet territorial Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire 2019 - 2024 • Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2018-2023

AXE 2 : SE MOBILISER POUR LA SANTE MENTALE ET PSYCHIQUE

Fiche action n° 4.1 Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

Motivation de l'action, contexte

Les **Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)** consistent en une manifestation se déroulant chaque année en France dans le but de sensibiliser l'opinion publique et déstigmatiser les personnes souffrant de troubles psychiatriques. Afin d'atteindre cet objectif, différentes actions (animations, conférences...) sont organisées partout en France dans le cadre de cette manifestation. Ces semaines sont l'occasion de construire des projets en partenariat et de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population.

Les SISM ont été créées en 1990 par l'Association française de psychiatrie (AFP). Entre 2005 et 2013, son Comité a été coordonné par le Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) de l'OMS. Depuis 2014, le Psycom assure le secrétariat général du Collectif national des SISM. Au fil des années, les SISM se sont révélées comme un exemple, au regard des recommandations internationales de lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques.

Les SISM sont coordonnées par un collectif de 24 partenaires réunis dans un Comité de coordination. Le rôle du Collectif National :

- Communiquer sur les SISM au niveau national en valorisant l'ensemble des manifestations,
- Promouvoir les collectifs régionaux et locaux développés sur le terrain,
- Favoriser la mise en réseau des acteurs des SISM,
- Proposer des supports d'organisation, de communication et d'évaluation.

Pour cela, le Collectif définit chaque année un thème national. Il développe autour de ce thème des outils d'organisation, d'animation et de communication. Il est aussi en charge de l'animation du site internet et de la réalisation du bilan annuel.

Les actions des SISM peuvent être mises en place par des professionnels de santé, de l'éducation, du social, associations, usagers, familles, citoyens ou encore élus locaux sont invités à réaliser des actions à destination du grand public, pour parler ensemble de la santé mentale.

Objectifs de l'action

Objectifs principaux :

- **SENSIBILISER** le public aux questions de Santé mentale.
- **INFORMER**, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la Santé mentale.
- **RASSEMBLER** par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale.
- **AIDER** au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale.
- **FAIRE CONNAÎTRE** les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.

Objectifs opérationnels :

- Coordonner et suivre les actions et les projets
- Animer la commission 3 du CLSM
- Faire le lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale

<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <p>Le CLSM est composé de 4 commissions se réunissant pour travailler sur des thématiques spécifiques dont la commission 3 : La promotion de la Santé Mentale et la lutte contre la stigmatisation. Cette commission est notamment chargée de l'organisation annuelle des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM)</p> <p>Porteur de l'action : Grand Chalons et partenaires engagés dans la gouvernance</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <p>Elus locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institutions, professionnels et associations de santé - Professionnels de l'action sociale et du médico-social - Associations de santé, d'usagers et/ou de familles - Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) - Education nationale, Enseignement supérieur - Justice, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers - Services d'aide et d'accompagnement à domicile - Structures culturelles et de loisirs - Services d'insertion et d'emploi - ... <p>Population bénéficiaire : Habitants du Grand Chalons Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Réalisation d'une programmation SISM chaque année sur la durée du CLS</p>
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global : 10 000 euros /an</p> <p>Taux d'intervention ARS : Entre 60 et 65 % en fonction des années (6 000 euros sur l'année 2024 et 2027 et 6500€ sur l'année 2025, 2026 et 2028)</p> <p>Cofinancements : Grand Chalons, co-financements envisagés en fonction des projets et appels d'offres</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de la commission 3 du CLSM • Nombre de participants aux différentes réunions • Nombre de participants aux actions de déstigmatisation et d'information sur la santé mentale <p>Responsable du suivi : Animateur du CLS/ CLSM</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique: Agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches.</p> <p>Lien parcours : Parcours santé mentale et psychiatrique</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet territorial Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire 2019 - 2024 • Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2018-2023

AXE 2 : SE MOBILISER POUR LA SANTE MENTALE ET PSYCHIQUE

Fiche action n° 4.2 Guide en santé mentale

Motivation de l'action, contexte

Les Guides en Santé mentale sont des **annuaires de ressources** (soins, accompagnements et entraide). Ils recensent les lieux de soins et d'accueil psychiatriques, les dispositifs médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap psychique, les associations d'usagers et les Groupes d'entraide mutuelle (GEM), des informations sur les droits des usagers, les partenaires institutionnels et les ressources documentaires utiles sur un département.

Le Guide Santé mentale est un outil de terrain, fiable, facile d'utilisation et co-construit avec les partenaires du territoire.

Ce dernier permet d'avoir une vision globale de l'offre d'accompagnement et de soins en santé mentale sur Le Grand Chalon. Le but de cet annuaire est qu'il puisse constituer un outil pratique, pertinent et facilitateur du partenariat indispensable pour l'accompagnement des publics en souffrance psychique.

Objectifs de l'action

Objectifs principaux : Faciliter le parcours en santé mentale des personnes concernées

Objectifs opérationnels :

- Informer les professionnels de la médecine libérale, du champ sanitaire, social et médico-social sur les principales structures Grand Chalonnaises d'aide intervenant dans le domaine des troubles psychiques.
- Faciliter l'information et l'orientation de ce public avec un relais efficace entre les différentes structures.
- Participer à la prise en charge globale de ce public.
- Favoriser les échanges, la coordination et la cohésion entre les différents professionnels.
- Répondre aux attentes des membres du groupe de travail autour de la santé mentale dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS).

Description du projet

Résumé :

Le CLSM est composé de 4 commissions se réunissant pour travailler sur des thématiques spécifiques dont la commission 3 : **La promotion de la Santé Mentale et la lutte contre la stigmatisation. Cette commission est notamment chargée de réalisation / actualisation du guide en santé mentale**

- Mise à disposition d'un guide en santé mentale sur le territoire du Grand Chalon (version papier et numérique)
- Actualisation tous les 3 ans
- Faire le lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale notamment avec le guide en santé mentale en ligne (dans le cadre du PTSM)

Porteur de l'action : Grand Chalon et partenaires engagés dans la gouvernance

Partenaires, acteurs à mobiliser :

- Institutions, professionnels et associations de santé
- Professionnels de l'action sociale et du médico-social

	<ul style="list-style-type: none"> - Associations de santé, d'usagers et/ou de familles - Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) - Justice, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers - Services d'aide et d'accompagnement à domicile - Services d'insertion et d'emploi - ... <p>Population bénéficiaire : Habitants du Grand Chalon Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise à disposition d'un guide en santé mentale actualisé sur le territoire du Grand Chalon (version papier et numérique)
Calendrier prévisionnel	Prochaine actualisation en 2024
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global : 5000 euros tous les 3 ans</p> <p>Taux d'intervention ARS : 20% (1000 € tous les 3 ans)</p> <p>Cofinancements : Grand Chalon</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures / dispositifs référencés • Nombre de guides distribués <p>Responsable du suivi : animateur du CLS/ CLSM</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique: Agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches.</p> <p>Lien parcours : Parcours santé mentale et psychiatrique</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet territorial Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire 2019 - 2024 • Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2018-2023

AXE 2 : SE MOBILISER POUR LA SANTE MENTALE ET PSYCHIQUE

Fiche action n° 4.3 Premiers Secours en Santé Mentale

Motivation de l'action, contexte

Le programme de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.

Il s'inspire de la formation aux premiers secours physiques, mais intègre une logique d'urgence différente : un secouriste en santé mentale devra souvent intervenir à plusieurs reprises pour écouter, rassurer et accompagner la personne concernée vers le soin.

Il existe 2 modules, un module standard et un module jeunes. Ce dernier a été spécialement développé pour les adultes vivant ou travaillant avec des adolescents (collège et lycée) et jeunes majeurs.

Dans un contexte sociétal de minimisation et de stigmatisation des troubles psychiques, se former aux premiers secours en santé mentale s'inscrit dans une démarche citoyenne. Le Grand Chalon souhaite ainsi former les professionnels de son territoire sur cette thématique.

Objectifs de l'action

Objectifs principaux : Mettre en place un programme de formation aux 1ers secours en santé mentale sur le territoire du Grand Chalon à destination des professionnels

Objectifs opérationnels :

- Acquérir des savoirs de base concernant les troubles de santé mentale
- Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale
- Développer des compétences relationnelles (écouter sans jugement, rassurer et donner une information adaptée)
- Mieux faire face aux comportements agressifs

Description du projet

Résumé :

- Le CLSM est composé de 4 commissions se réunissant pour travailler sur des thématiques spécifiques dont la commission 1 : **L'inclusion sociale et la lutte contre l'exclusion**

Cette commission vise notamment à sensibiliser et former les professionnels à la santé mentale

Déployer des sessions de formation PSSM standard et PSSM Jeunes sur le territoire du Grand Chalon à destination des professionnels

Porteur de l'action :

- Grand Chalon et partenaires engagés dans la gouvernance
- L'ARS qui finance deux dispositifs de formation : PSSM et prévention suicide

Partenaires, acteurs à mobiliser :

- Institutions, professionnels et associations de santé
- Professionnels de l'action sociale et du médico-social
- Associations de santé, d'usagers et/ou de familles

	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) - Justice, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers - Services d'aide et d'accompagnement à domicile - Services d'insertion et d'emploi - ... <p>Population bénéficiaire : Professionnels du Grand Chalons</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons</p>
Résultats attendus	Déploiement de sessions de formation PSSM sur le territoire du Grand Chalons
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global : 11 000 euros / an</p> <p>Taux d'intervention ARS : Entre 54,5 et 59 % en fonction des années (6 000 euros sur l'année 2024 et 2027 et 6500€ sur l'année 2025, 2026 et 2028)</p> <p>Cofinancements : Grand Chalons et cofinancements envisagés en fonction des projets et appels d'offres</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions de formation • Nombre de personnes formées • Taux de satisfaction des participants • Nombre de personnes ayant acquis des connaissances <p>Responsable du suivi : Animateur du CLS/ CLSM</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique: Agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches.</p> <p>Lien parcours : Parcours santé mentale et psychiatrie</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet territorial Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire 2019 - 2024 • Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2018-2023

AXE 3 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°5 Nutrition

Motivation de l'action, contexte	<p>L'accès à une alimentation saine et durable et l'amélioration de l'état nutritionnel de la population représente un enjeu majeur des politiques de santé publiques nationales et locales.</p> <p>Depuis 2001, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) vise à améliorer l'état de santé des populations en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition, entendue dans ce cadre comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses liées à l'activité physique.</p> <p>La Ville de Chalon puis le Grand Chalon se sont engagées en adhérant à la charte « villes actives du PNNS » depuis 2009 dans une démarche transversale et collective de promotion de la santé (vision positive, milieux favorables).</p> <p>Le Grand Chalon mène de façon continue des actions de sensibilisation et de promotion s'inscrivant dans le développement de cette stratégie nationale, qui sont par ailleurs intégrées dans le Contrat Local de Santé depuis 2014. Ces actions sont réalisées en lien avec d'autres services de la collectivité tels que les Sports, le Développement Durable, la Vie Scolaire ou la Petite Enfance, et les partenaires locaux. Elles relèvent des domaines d'intervention que sont l'information-communication, l'éducation pour la santé, la formation et l'aménagement du territoire et se déclinent sous forme d'ateliers, animations, formations, conférences, etc.</p> <p>Le service Santé Handicap du Grand Chalon ainsi que ses partenaires ont identifié les besoins de sensibilisation aux bonnes pratiques, la sédentarité et le manque de connaissances alimentaires des publics. Ensemble, ils se mobilisent pour sensibiliser et promouvoir la nutrition par des actions partenariales et participatives.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Participer à l'amélioration générale de l'état de santé des habitants du Grand-Chalon en agissant sur les comportements alimentaires et la pratique régulière d'une activité physique.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Créer un environnement favorable à la santé nutritionnelle• Améliorer le nombre de personnes en capacité de faire des choix nutritionnels favorables à leur santé (amélioration des connaissances et des bonnes pratiques)• Diminuer le nombre de personnes sédentaires et augmenter le nombre de personnes pratiquant une activité physique adaptée• Participer à la prévention du surpoids des enfants
Description du projet	<p>Résumé : Agir sur les comportements alimentaires et les modes de vie</p> <ul style="list-style-type: none">• Coordination et animation d'un « groupe ressources nutrition » (professionnels et bénévoles) afin de favoriser l'interconnaissance,

	<p>l'information sur la nutrition et sur les acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'environnements favorables à l'alimentation saine et à l'activité physique notamment via la programmation et le soutien des différents services des collectivités (restauration collective (offre), développement durable et mobilité (mobilités actives), création et soutien dans la mise en place et l'animation d'espaces comestibles (jardins, vergers, haies...)) • Sensibilisation du grand public et des « relais » (élus, professionnels, bénévoles, habitants) et de publics spécifiques via des « Rendez-vous nutrition » • Développement du Sport-Santé (cf. fiche Sport Santé) et promotion de l'alimentation saine dans le cadre de ces actions • Mise en place d'un plan d'action autour de la prévention du surpoids des enfants • Favoriser le lien opérationnel avec les pilotes du plan alimentaire territorial local porté par le Pays du Chalonnais et celui porté par le département de Saône et Loire. <p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalon</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes : Direction Enfance, Famille et Education, Direction des Sports, Service Jeunesse, Service Cohésion Sociale proximité, Service Développement Durable, CCAS, élus référents santé - Atelier Santé Ville - Maisons de quartiers, centre sociaux, régies de quartier - Education Nationale - Conseil départemental 71 : PMI, MLA, insertion, centre départemental de santé - Centre Hospitalier William Morey, Clinique du Chalonnais, Hôpital privé Sainte-Marie - Infirmières Asalée - Libéraux (diététicien.ne.s, éducateurs sportifs) - Radiance groupe Humanis, Solimut, MSA, CAMIEG.. - Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté - Associations du secteur de l'insertion, du handicap - Associations en lien avec la santé, l'activité physique adaptée : Pèse Plume, Vivre Ronde, Siel Bleu, cœur et santé, AFD71, espace PAMA <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalon Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financements	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 65 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 10,8% (7 000 €)</p> <p>L'action est également financée (en partie) par l'ARS dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'IREPS BFC et du RePPOP</p> <p>Cofinancements : Grand Chalon, CFPPA, Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées (selon appel à projet « Mieux manger pour tous »)</p>
Indicateurs	Description :

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de préparation/ groupe de travail - Nombre d'actions mises en place - Nombre de participants et de professionnels touchés et investis - Bilans partagés avec les partenaires : pertinence, cohérence et complémentarité des actions développées <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalon</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>La thématique du Schéma Régional de Santé « la promotion- prévention ». Promouvoir la santé et prévenir au plus tôt la prévention universelle : « la prévention universelle : environnements et pratiques favorables »</p> <p>Lien parcours PRS : Parcours Nutrition et Santé et plan régional sport santé bien être 2016-2020.</p> <p>Autres politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme National Nutrition Santé 2019-2023 - Stratégie nationale Sport Santé 2020-2024 - Plan National Alimentation 2019-2023 - Programme régional santé environnement 4 2023-2027 - Projet Alimentaire Territorial (PAT) du syndicat mixte du chalonnois 2021, du département 2022
<p>Transversalité</p>	<p>Fiche action Sport Santé, Atelier Santé Ville, Santé des jeunes, Santé environnementale</p>

AXE 3 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°5.1 Groupe ressource Nutrition

Motivation de l'action, contexte

Le Grand Chalon et ses partenaires locaux ont soulevé l'importance de la transversalité des actions, combinant la mobilisation des habitants et des familles, des professionnels de santé ou encore des associations, comme leviers pour répondre à cet enjeu. Différents acteurs du territoire interviennent déjà pour promouvoir un environnement alimentaire et des comportements favorables à la santé, mais ils sont souvent mal identifiés et leurs activités gagneraient à être mieux coordonnées.

Le Grand Chalon s'est donc engagé dans le développement d'une dynamique partenariale et d'un soutien aux projets des partenaires locaux.

Objectifs de l'action

Objectif général : Participer à l'amélioration générale de l'état de santé des habitants du Grand-Chalon en agissant sur les comportements alimentaires et la pratique régulière d'une activité physique.

Objectifs opérationnels :

- Améliorer les connaissances des professionnels en matière de nutrition
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs et la dynamique partenariale
- Partager des informations, ressources et outils autour de la nutrition

Description du projet

Résumé :

- Coordination et animation d'un « groupe ressources nutrition » (professionnels et bénévoles)
 - Le groupe se réunit tous les 2/3 mois autour d'un sujet, ou d'une présentation de structure ou de personnes ressources pour partager les informations concernant les actions en cours ou à venir menées sur le territoire par les différents partenaires. L'objectif est de permettre une meilleure interconnaissance, le partage d'outils, de ressources et un travail partenarial.
- Participation au réseau villes actives PNNS (national et régional)
- Participation groupe régional ARS « création d'environnement favorable »
- Liens avec les acteurs pilotes régionaux (IREPS, Réppop, réseau Sport Santé)
- Diffusion des actions mises en place sur le territoire, le département, la région sur divers sujets relatifs à la nutrition à l'ensemble des partenaires

Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalon

Partenaires, acteurs à mobiliser :

- Communes : Direction Enfance, Famille et Education, Direction des Sports, Service Jeunesse, Service Cohésion Sociale proximité, Service Développement Durable, CCAS, élus référents santé
- Atelier Santé Ville
- Maisons de quartiers, centre sociaux, régies de quartier
- Education Nationale
- Conseil départemental 71 : PMI, MLA, insertion, centre départemental de santé
- Centre Hospitalier William Morey, Clinique du Chalonnais, Hôpital privé ste

	<p>Marie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Infirmières Asalée - Libéraux (diététicien.ne.s, éducateurs sportifs) - Radiance groupe Humanis, Solimut, MSA, CAMIEG.. - Mutualité Française Bourgogne Franche Comté - Associations du secteur de l'insertion, du handicap - Associations en lien avec la santé, l'activité physique adaptée : Pèse Plume, Vivre Ronde, Siel Bleu, cœur et santé, AFD71, espace PAMA <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalons Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS Compte rendu annuel au référent PNNS de l'ARS via la charte « ville active PNNS »
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financements	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 11000€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 9 % (1000€)</p> <p>Cofinancement : Grand Chalons</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupe de travail - Nombre de professionnels touchés et investis - Bilans partagés avec les partenaires : pertinence, cohérence et complémentarité des actions développées - Nombre d'actions communes impulsées et soutenues <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalons</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Cf. fiche action 5 Nutrition

AXE 3 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°5.2 Les Rendez-vous Nutrition

Motivation de l'action, contexte

L'amélioration de l'état nutritionnel de la population représente un enjeu majeur des politiques de santé publiques nationales et locales.

Depuis 2001, le Programme National Nutrition Santé (PNNS) vise à améliorer l'état de santé des populations en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition, entendue dans ce cadre comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses liées à l'activité physique.

L'étude de Santé Publique ESTEBAN « *Activité physique et sédentarité* » a démontré qu'en 2015, parmi les adultes de 18 à 74 ans, 54% des hommes et 44% des femmes étaient en surpoids ou obèses. Elle estime une prévalence de l'obésité chez les adultes de 17% sans distinction entre hommes et femmes. La prévalence du surpoids (obésité incluse) est constante depuis plusieurs années à 49% pour l'ensemble de la population adulte.

Le surpoids et l'obésité touchent aussi des personnes de plus en plus jeunes, notamment les enfants. Chez les enfants de 6 à 17 ans, en 2015 la même étude estime la prévalence du surpoids à 17%, dont 4% d'obèses. A titre d'exemple, les relevés du RéPPOP montrent un taux de prévalence du surpoids de 18% (dont 5% d'obésité) chez les élèves de 6^e du territoire du Grand-Chalon. Les dernières études montrent aussi des inégalités sociales marquées. De plus la sédentarité a augmenté ces dix dernières années (80% des adultes passent 3h par jour devant leurs écrans en dehors de leur travail).

Ces chiffres soulignent la nécessité d'agir et de promouvoir de plus saines habitudes de vie. Le service Santé et Handicap du Grand Chalon ainsi que ses partenaires ont identifié les besoins de sensibilisation aux bonnes pratiques, la sédentarité, le manque de connaissances alimentaires des publics et des problématiques d'accessibilité à l'alimentation saine, notamment les publics en situation de précarité. Ensemble, ils se mobilisent pour sensibiliser et promouvoir la nutrition par des actions partenariales et participatives.

La Ville de Chalon puis le Grand Chalon se sont engagées en adhérant à la charte « villes actives du PNNS » depuis 2009 dans une démarche transversale et collective de promotion de la santé (vision positive, milieux favorables).

Objectifs de l'action

Objectif général : Participer à l'amélioration générale de l'état de santé des habitants du Grand-Chalon en agissant sur les comportements alimentaires et la pratique régulière d'une activité physique.

Objectifs opérationnels :

- Créer un environnement favorable à la santé nutritionnelle
- Améliorer le nombre de personnes en capacité de faire des choix nutritionnels favorables à leur santé (amélioration des connaissances et des bonnes pratiques)
- Diminuer le nombre de personnes sédentaires et augmenter le nombre de personnes pratiquant une activité physique adaptée
- Participer à la prévention du surpoids des enfants

<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation du grand public et des « relais » (élus, professionnels, bénévoles, habitants) et de publics spécifiques via des « Rendez-vous nutrition » <ul style="list-style-type: none"> ○ Proposition d'une mise en œuvre d'actions locales lors de temps forts nationaux : <i>parcours du cœur, semaine de la dénutrition, semaine du goût, journée européenne de l'obésité, semaine fête des fruits et légumes...</i> ○ Organisation d'ateliers nutrition santé, ateliers cuisine et soutien des partenaires dans la mise en place d'actions promotrice de santé (repères PNNS) <p>En favorisant la participation des publics des quartiers prioritaires de la Ville (politique de la ville) via les actions de l'Atelier Santé Ville.</p> <p>En s'appuyant sur les repères et orientations des campagnes PNNS</p> <p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalonnais</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes : Direction Enfance, Famille et Education, Direction des Sports, Service Jeunesse, Service Cohésion Sociale proximité, Service Développement Durable, CCAS, élus référents santé - Atelier Santé Ville - Maisons de quartiers, centre sociaux, régies de quartier - Education Nationale - Conseil départemental 71 : PMI, MLA, insertion, centre départemental de santé - Centre Hospitalier William Morey, Clinique du Chalonnais, Hôpital privé ste Marie - Infirmières Asalée - Libéraux (diététicien.ne.s, éducateurs sportifs) - Radiance groupe Humanis, Solimut, MSA, CAMIEG.. - Mutualité Française Bourgogne Franche Comté - Associations du territoire <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalonnais Territoire concerné : Territoire du Grand Chalonnais</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS Compte rendu annuel au référent PNNS de l'ARS via la charte « ville active PNNS »</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Durée du CLS</p>
<p>Financements</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 16000€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 18,7% (3000€)</p> <p>Cofinancement : Grand Chalonnais, CFPPA</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de préparation/ groupe de travail - Nombre d'actions mises en place

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants et de professionnels touchés et investis - Bilans partagés avec les partenaires : pertinence, cohérence et complémentarité des actions développées <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalon</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Cf. fiche action 5 Nutrition</p>
<p>Transversalité</p>	<p>Fiche Atelier Santé Ville, Santé des seniors</p>

AXE 3 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°5.3 Prévention du surpoids des enfants

Motivation de l'action, contexte

Le surpoids et l'obésité touchent des personnes de plus en plus jeunes, notamment les enfants. L'étude de Santé Publique ESTEBAN « *Activité physique et sédentarité* » a démontré qu'en 2015, la prévalence du surpoids chez les enfants de 6 à 17 ans s'élevait à 17%, dont 4% d'obèses. A titre d'exemple, les relevés du RÉPPOP montrent un taux de prévalence du surpoids de 18% (dont 5% d'obésité) chez les élèves de 6^e du territoire du Grand-Chalon. Les dernières études montrent aussi des inégalités sociales marquées. De plus la sédentarité a augmenté ces dix dernières années (80% des adultes passent 3h par jour devant leurs écrans en dehors de leur travail).

Ces chiffres soulignent la nécessité d'agir et de promouvoir de plus saines habitudes de vie chez les enfants et leur famille. Le service Santé et Handicap du Grand Chalon ainsi que ses partenaires ont identifié les besoins de sensibilisation aux bonnes pratiques, la sédentarité, le manque de connaissances alimentaires des publics et des problématiques d'accessibilité à l'alimentation saine, notamment les publics en situation de précarité. Ensemble, ils se mobilisent pour sensibiliser et promouvoir la nutrition par des actions partenariales et participatives.

Objectifs de l'action

Objectif général : Diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants.

Objectifs opérationnels :

- Créer un environnement favorable à la santé nutritionnelle en faveur des enfants
- Faire évoluer les comportements alimentaires des enfants

Description du projet

Résumé :

- Prévention du surpoids des enfants :
 - Actions vers les crèches et structures Petite Enfance
 - Suivi et amélioration de l'offre alimentaire en lien avec le PAT (cahier des charges, analyse des fiches techniques, commissions menus, soutien technique de la crèche en régie directe ...)
 - Informations, sensibilisations et animations auprès des familles et des professionnels
 - Amélioration de l'offre alimentaire (restauration et hors temps de restauration)
 - Proposition d'un programme « Manger-Bouger » en soutien des Parcours Educatifs des écoles (en concertation avec les conseillers pédagogiques de l'Education nationale).
 - Programme d'actions évolutif en fonction de l'âge proposé aux écoles volontaires
 - Mise en place d'actions spécifiques dans les écoles des quartiers prioritaires : goûters de la forme en maternelles / programme crokey bouge (CP)
 - Formation/sensibilisation et soutien des projets des relais périscolaires (avec la collaboration de l'IREPS dans le cadre du Pass'santé jeunes et du RÉPPOP dans la cadre de ses actions

	<p>d'information et de prévention des relais)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation à la mise en place et l'animation du Pass' Sport Forme (cf. fiche action Sport-Santé) et à l'animation d'ateliers cuisine à destination des familles d'enfants en surpoids. <p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalonn</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - Maisons de quartiers, centre sociaux, régies de quartier - Education Nationale - Libéraux (diététicien.ne.s, éducateurs sportifs) - RePPOP - IREPS BFC - Réseau Parents 71 - Associations du territoire <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalonn</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalonn</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financements	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 13 000€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 15,4% (2000€)</p> <p>L'action est également financée (en partie) par l'ARS dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'IREPS BFC et du RePPOP</p> <p>Cofinancement : Grand Chalonn</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place - Nombre de participants et de professionnels touchés et investis - Bilans partagés avec les partenaires : pertinence, cohérence et complémentarité des actions développées <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalonn</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Cf. Fiche action 5 Nutrition
Transversalité	Fiche action Santé des jeunes, Sport Santé, Atelier Santé Ville

AXE 3 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°5.4

Environnement favorable à la santé nutritionnelle

Motivation de l'action, contexte

Pour favoriser l'adoption et le maintien de comportements alimentaires sains et un mode de vie physiquement actif, plusieurs interventions sont importantes et complémentaires. Il faut non seulement sensibiliser et informer les individus et les familles pour les aider à adopter certains comportements mais aussi garantir un environnement favorable à la santé nutritionnelle par des interventions sur l'ensemble des éléments de nature physique, socioculturelle, politique et économique qui exercent une influence positive sur l'alimentation, la pratique d'activités physiques, l'image corporelle et l'estime de soi.

Le Grand Chalon souhaite ainsi agir en développant des leviers pour un environnement favorable à une alimentation saine et à l'activité physique.

Cette action s'inscrit dans la dynamique du Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire donné.

Il a pour objectif de favoriser et encourager sur le territoire du Chalonnais la consommation de produits agricoles locaux, de qualité et de saison notamment à travers la structuration de filières d'approvisionnement locales et l'éducation des plus jeunes aux bienfaits de la consommation de produits locaux et de saison,

Objectifs de l'action

Objectif général : Participer à l'amélioration générale de l'état de santé des habitants du Grand-Chalon en agissant sur les comportements alimentaires et la pratique régulière d'une activité physique.

Objectifs opérationnels :

- Créer un environnement favorable à la santé nutritionnelle
- Faciliter l'accès à une alimentation saine
- Développer les modes actifs

Description du projet

Résumé :

- Création d'environnements favorables à l'alimentation saine et à l'activité physique :
 - Amélioration de l'offre alimentaire (restauration collective) en lien avec le PAT
 - Valorisation et impulsion d'actions bénéfiques pour l'Activité Physique Quotidienne (ex : tracés dans les cours d'école)
 - Création et soutien à l'animation d'Espaces Comestibles biologiques sur le Grand Chalon :
 - proposer des accompagnements via un appel à projet
 - recenser les espaces comestibles existants
 - former les porteurs de projets
 - Accompagnement et soutien à la mise en place d'un projet de forêt comestible et gourmande avec l'association Bois Gourmand dans un quartier prioritaire de la ville (soutien via ASV)

	<p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalons</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - Atelier Santé Ville - Maisons de quartiers, centre sociaux, régies de quartier - Education Nationale - Conseil départemental 71 - Centre Hospitalier William Morey, Clinique du Chalonnais, Hôpital privé ste Marie - Associations du territoire <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalons</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financements	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 25 000€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 4% (1000€)</p> <p>Cofinancements : Grand Chalons, selon appels à projets nationaux ou régionaux</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de préparation et temps forts - Nombre de projets accompagnés - Nombre de participants et de professionnels touchés et investis <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalons</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Cf. Fiche action 5 Nutrition
Transversalité	Fiche action Sport Santé, Atelier Santé Ville, Santé environnementale

AXE 3 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n° 6 Sport santé

Motivation de l'action, contexte

Le « **Sport Santé** » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé : physique, psychologique et sociale. Elle contribue aussi chez les personnes vivant avec une maladie chronique non transmissible à améliorer l'état de santé et prévenir l'aggravation et/ou la récurrence de ces maladies.

En association avec les collectivités locales et le secteur associatif, une politique publique « Sport-Santé-Bien-être », promouvant les activités physiques et sportives pour tous et à tous les âges de la vie, est mise en œuvre dans le Grand Chalon, adhérant depuis 2009 à la charte « Ville Active » du Programme National Nutrition Santé (PNNS). Elle a pour ambition d'accroître le recours aux thérapeutiques non médicamenteuses et de développer la recommandation des activités physiques et sportives par les médecins et les autres professionnels de santé. Dans cette perspective et dans le prolongement de la Stratégie Nationale Sport Santé et de la stratégie régionale, est mis en œuvre un programme de « sport sur ordonnance » : le PASS.

Cette fiche action vise à agir sur les modes de vie des grands chalonais et s'appuie sur un travail partenarial et territorialisé : les actions menées à l'échelle de l'agglomération s'appuient et se déclinent sur les communes et les quartiers prioritaires pour la ville centre.

La plus grande partie des actions sont mises en œuvre en collaboration avec l'éducateur sportif référent sport santé du pôle animation et vie sportive Direction des Sports de la Ville de Chalon et Grand Chalon. D'autres actions « sport santé » sont développées dans le cadre de programmes spécifiques (cancer, accidents de la vie courante, programme aidants...) ou via des associations de patients ou associations sportives en lien avec les éducateurs sportifs formés.

La ville de Chalon est labélisée « Ville européenne du sport ».

Le Grand Chalon adhère au réseau des Villes santé de l'OMS et aux villes actives du Programme National Nutrition Santé. Le Grand Chalon est labélisé Maison Sport Santé et terre de jeux 2024.

Objectifs de l'action

Objectif général :

- Améliorer l'état de santé de la population, plus particulièrement des publics prioritaires et des personnes atteintes de maladies chroniques par la pratique d'une activité physique adaptée et régulière et en incitant à la diminution de la sédentarité
- Renforcer l'offre et faciliter l'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives adaptées
- Animer les missions et le projet « Maison Sport Santé »

Objectifs opérationnels :

- Promouvoir les modes de vie actifs (mobilité active...) et réduire les comportements sédentaires (temps d'écran, temps assis) pour agir sur la sédentarité dès le plus jeune âge
- Promouvoir le Sport Santé auprès des professionnels et associations

- Assurer la lisibilité des dispositifs « Sport Santé » pour faciliter l'orientation des personnes atteintes de maladies chroniques vers des offres d'activités physiques et sportives adaptées.
- Développer le sport-santé auprès des populations prioritaires (malades chroniques, publics en situation de précarité, en situation de handicap, seniors)

Description du projet

Résumé :

- Impulsion, soutien et recensement de l'offre sport-santé sur le territoire.
- Information, sensibilisation et mise à disposition d'outils sport santé bien être à destination du public et des professionnels
- Mise en réseau des différents acteurs de la santé, du sport et de l'activité physique adaptée
- Accueil, orientation des publics vers les offres existantes d'APS / APA sur le territoire.
- Proposition d'une permanence « sport santé » pour analyser les besoins, les motivations et la condition physique du public et l'orienter au mieux vers un projet personnalisé dans le cadre de la labellisation Maison Sport Santé.
- Mise en place de programmes Sport Santé à destination de publics prioritaires.
 - PASS, sport Santé sur prescription en partenariat avec le CROS via le Réseau Sport Santé, activité physique adaptée sur ordonnance pour les personnes sédentaires et atteintes de maladies chroniques
 - « Activ'Santé : *bien être et remise en forme* » à destination des adultes sédentaires en situation de précarité et/ou isolés
 - « *Gym activ'* » avec le soutien de la Ligue contre le Cancer à destination des personnes en post traitement oncologique
 - « *Pass'Sport Forme* » en lien avec le REPPPOP à destination des enfants de 6 à 14 ans en surpoids
 - Impulsion et soutien de groupe de Gym Seniors dans les communes du Grand Chalon

Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalon et pôle animation et vie sportive de la Ville de Chalon.

Partenaires :

- Réseau Sport-Santé Bourgogne Franche Comté (RSS BFC) - CROS
- Réseau de prévention et de prise en charge de l'obésité pédiatrique Bourgogne Franche Comté (REPPPOP BFC)
- Ligue contre le Cancer

Acteurs à mobiliser :

- Professionnels de santé
- Partenaires et infrastructures sportives (clubs, associations)
- Associations de patients (ALD, maladies chroniques)
- Groupe associatif SIEL bleu, le CAP, éducateurs sportif statut privé
- Atelier Santé Ville (projet de mise en place d'activités physique dans les quartiers)
- Communes
- Les services des collectivités en charge de l'aménagement urbain pour identifier et lever les freins à la mobilité active du quotidien.

Population bénéficiaire : Population du Grand Chalon en situation de précarité, en situation de handicap, seniors, personnes atteintes d'une maladie chronique, enfants en surpoids et leur famille.

	Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon
Résultats attendus	Diminution de la sédentarité et augmentation de l'activité physique
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 114 500 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0%</p> <p>Cofinancements : Grand Chalon, Ville de Chalon CROS-RSS en fonction du nombre d'inscription au PASS Ligue contre le cancer Dotation Maison Sport Santé ?</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place - Evaluation quantitative du nombre des bénéficiaires - Nombre de professionnels de santé adhérents à la démarche - Nombre d'associations adhérentes à la démarche <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap et pôle animation et vie sportive</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Défi régional « Maladies chroniques » / Plan régional Sport Santé Bien être BFC 2020-2024(ARS / DASEN)</p> <p>Lien parcours : Parcours Diabète, Parcours handicap, Parcours Personnes âgées, parcours enfants en surpoids</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau national des villes sport-santé sur ordonnance / Association des maisons sport santé - Programme national nutrition santé (PNNS 2019-2023), Le Grand Chalon villes actives PNNS - Plan obésité - Plan sport santé bien être et Stratégie Nationale Sport Santé 2020 2024 (ministère des sports) - Terre de jeux 2024
Transversalité	Fiche Action Nutrition, ASV, Santé des jeunes, Santé des séniors

AXE 3: DEVELOPPER LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n° 7 Gestes de 1^{er} secours

Motivation de l'action, contexte

Les accidents de la vie courante constituent une cause de morbidité et de mortalité très importante avec 4,5 millions de cas par an. Les accidents de la vie courante engendrent deux fois plus de décès que les accidents de la route et sont la principale cause de décès chez les jeunes enfants. De plus, ces accidents touchent plus fortement les populations socialement fragilisées. Pourtant, selon les services de secours, 90 % d'entre eux pourraient être évités, ce constat fait retentir la nécessité de mettre l'accent sur la prévention.

C'est la raison pour laquelle le Grand Chalon a mis en place et développe un programme global de prévention des accidents de la vie courante et de formation aux gestes de premiers secours (Principalement PSC1 : Prévention des Secours Civiques Niveau 1). Le Grand Chalon s'emploie aussi à développer et proposer des événements d'information et de sensibilisation en partenariat avec les acteurs « 1^{er} secours » du territoire comme le forum secours et santé.

Ce programme et ces événements sont conçus pour un très large public et sont menés en partenariat avec les services sociaux, éducatifs et de secours et les associations intéressées du territoire. Ils permettent à ses bénéficiaires de se positionner en tant qu'acteur de sa propre santé grâce à une prise de conscience des sources de danger et par l'apprentissage des actes préventifs.

Ils permettent aussi de développer des compétences mobilisables dans un contexte collectif, en premier lieu la cellule familiale, puis la sphère sociale en général : scolaire, professionnelle.

Objectifs de l'action

Objectif général :

- Sensibiliser la population dès le plus jeune âge au risque d'accidents de la vie courante et favoriser la modification des comportements familiaux en termes de prévention et de premiers soins.

Objectifs opérationnels :

- Mise en œuvre du programme « Apprendre à porter secours »
- Organiser des sessions de formation aux premiers secours (PSC 1)
- Mise en place d'actions de sensibilisation et organisation d'événements : « forum secours et santé »

Description du projet

Résumé :

- Relayer et développer le programme « Apprendre à porter secours »
 - Dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les enfants aux accidents de la vie courante.
 - Formation des professeurs des établissements scolaires au programme afin de les aider à animer celui-ci). Mise en place d'animations au sein des classes, découverte d'outils d'intervention, démonstration des gestes de 1^{er} secours en fonction de l'âge des enfants, inciter les classes à participer aux parcours du cœur scolaire, initiés par la fédération française de Cardiologie.
- Organisation de sessions de formation aux premiers secours « PSC1 »
 - Pour les publics fragilisés et les jeunes en difficultés scolaires, sociales ou autres pour les valoriser.
 - Pour le grand public dans l'objectif de former davantage la population du Grand Chalonnais
- Organisation d'événements temps forts de sensibilisation :
 - **Les Parcours du cœur**, organisés au mois d'avril, à destination du grand public et des personnes en situation à risque. Cet événement vise à lutter contre la sédentarité et sensibiliser à l'alimentation, l'activité physique, le tabac mais aussi aux gestes de premiers secours avec l'utilisation du défibrillateur en partenariat avec la Fédération Française de Cardiologie et le Club Cœur et santé.
 - **Forum Secours et Santé** : temps fort organisé tous les deux ans au mois de mai, destiné au grand public pour sensibiliser aux gestes de premier secours et de soins avec des espaces d'expositions et d'animations.
 - Autres événements : semaine bien-être et du cœur, etc.

Porteur de l'action : Service Santé Handicap du Grand Chalonnais et sa chargée de Prévention

Partenaires, acteurs à mobiliser : Croix Blanche, Croix Rouge, Protection Civile, Pompiers, CESU/SAMU, Club Cœur et Santé... etc.

Population bénéficiaire : Population du Grand Chalonnais, et plus particulièrement :

- Enfants de la grande section de maternelle au CM2
- Professeurs des écoles du Grand Chalonnais
- Jeunes en difficultés
- Personnes en situation de précarité
- Personnes à risque
- Personnes en réinsertion professionnelle

Territoire concerné : Territoire du Grand Chalonnais

Résultats attendus	Augmenter le pourcentage de population formée aux gestes de 1 ^{er} secours et diminuer les accidents de la vie courante
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 50 000 € (dont 40 000 € tous les deux ans)</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0 €</p> <p>Cofinancements à mobiliser : Conseil Départemental de Saône-et-Loire CGET</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place - Nombre de personnes formées au PSC 1 - Taux de satisfaction des participants et professionnels <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalon</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : orientation régionale du PRS « Prévention » ; « Démocratie en Santé et Participation »</p> <p>Lien parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours précarité vulnérabilité - Parcours adolescents et jeunes adultes - Parcours maladies-cardiovasculaires
Transversalité	Fiche action Santé des jeunes

Fiche action n°8
Santé des jeunes

Motivation de l'action, contexte

Si les enfants et les jeunes sont globalement en bonne santé et se perçoivent comme tel, les comportements qui s'installent à cette période, ainsi que les environnements physiques et sociaux, dans lesquels ils se développent, conditionnent leur avenir en matière de santé.

En effet, les inégalités sociales de santé dès le plus jeune âge peuvent avoir des répercussions tout au long de la vie et des comportements préoccupants peuvent s'installer dès l'enfance (sédentarité, comportements alimentaires, obésité etc.). On ne peut donc pas envisager la santé des jeunes comme indépendante de l'éducation reçue dès le plus jeune âge. C'est pourquoi, il est nécessaire d'accompagner les familles sur ces sujets.

Depuis la rentrée 2016, les établissements scolaires doivent mettre en place un parcours éducatif de santé (PES) pour structurer leur politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves ainsi qu'un parcours citoyen (PC) qui vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Afin d'aider les équipes dans cette démarche, le service Santé et Handicap du Grand Chalon propose son soutien en intervenant auprès des enfants, des enseignants, des équipes périscolaires et des familles.

Par ailleurs, le constat national sur l'augmentation des faits de harcèlement scolaire et les retours des partenaires sur le territoire a poussé le Grand Chalon à s'approprier cette problématique au travers du CLS. Depuis quelques années, de nombreuses situations de harcèlement sont identifiées au sein des établissements scolaires. De plus, en France, 10% des collégiens sont harcelés dont 7% d'une forme grave et un collégien sur cinq souffre de cyber harcèlement.

Enfin, le Grand Chalon regroupe 22 établissements d'enseignement supérieur accueillant près de 2 500 étudiants. Ce chiffre est en constante progression puisqu'en 2014, le territoire comptait 1787 étudiants et l'objectif est d'accueillir 3000 étudiants d'ici 2030.

L'entrée dans l'enseignement supérieur implique une rupture du mode de vie, de nouvelles responsabilités et de l'autonomisation. Elle est également source de nouveaux enjeux et de nouvelles exigences (milieu sélectif, compétitif et au futur professionnel incertain)

Cette période de changements est donc fragilisante et peut avoir des conséquences importantes sur la santé mentale, le renoncement aux soins etc.

Objectifs de l'action

Objectif général : Sensibiliser les enfants, adolescents et jeunes adultes et leurs familles aux comportements et modes de vie favorables à la santé

Objectifs opérationnels :

- Coordonner et animer des programmes d'actions de promotion de la santé sur le temps scolaire
- Sensibiliser les professionnels via des temps de formations, des temps d'information et d'échanges, une diffusion de ressources
- Informer et impliquer les familles
- Mettre en place des actions afin de mieux appréhender et lutter contre ces phénomènes de harcèlement
- Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des étudiants

Description du projet

Résumé :

- **Parcours éducatif de santé et parcours citoyen :**

Développer des programmes d'éducation à la santé et à la citoyenneté à l'échelle du

territoire en soutenant les projets des enseignants volontaires et en favorisant les liens avec les familles et l'ensemble des professionnels de la communauté éducative.

Diffuser des outils d'information et proposer des temps d'information et d'échanges sur les différentes thématiques de prévention santé et habitudes de vie favorables à la santé.

Favoriser l'identification du service Santé et Handicap comme une ressource en prévention santé.

- Soutien des classes du cycle 1 à 3 à la mise en place de projets et animation d'ateliers autour de 7 thématiques : hygiène bucco-dentaire, sensibilisation aux compétences psychosociales, apprendre à porter secours, nutrition, éducation à la sexualité et égalité fille/garçon, sensibilisation aux handicaps, sensibilisation au harcèlement scolaire : appui technique, mise à disposition d'outils d'intervention, partage d'expériences et valorisation des actions à l'échelle du territoire
- Sensibilisation des professionnels du périscolaire via des temps d'information et d'échanges
- Réalisation et diffusion d'un outil d'information « en route pour ma journée » à destination des enfants et de leurs familles pour inciter les enfants à adopter des rituels quotidiens bénéfiques à leur santé et aider les parents à dialoguer sur ces questions avec leurs enfants
- Proposition de projets spécifiques pour les quartiers prioritaires (goûters de la forme, programme Crocky bouge en lien avec le Réppop)

- **Harcèlement :**

Dans l'objectif de sensibiliser à la différence et au mieux vivre ensemble, le service Santé Handicap et ses nombreux partenaires, organisent des temps de sensibilisation sur la thématique du harcèlement scolaire auprès des élèves et de leurs encadrants.

- Coordination d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un programme d'actions
- Sensibilisation des élèves à travers la mise en place de représentations théâtrales et débats à destination des collégiens des classes de 5ème, suivi d'une séance de sophrologie après chaque théâtre/débat animée par une sophrologue.
- Mise en place de conférence à destination du grand public
- Participation à des événements à destination des scolaires autour du respect de soi et des autres, du harcèlement scolaire (Elan School Game, fête du court métrage, projet en lien avec la STAC et la police nationale etc.)
- Sensibilisation et formation à destination des professionnels et bénévoles encadrant des jeunes de 10 à 15 ans (enseignants, éducateurs, animateurs etc.) afin de leur permettre de repérer des situations de harcèlement en leur donnant accès à des outils.
- Soutien à la mise en place de différents programmes dans les classes qui le souhaitent pour instaurer un climat « apaisant » (Programme PEACE, Formation PAUSE, classes flexibles etc.)
- Formation de jeunes relais afin d'accompagner leurs pairs
- Création et diffusion de podcasts « RETROUVEZ CONFIANCE » créés par une sophrologue et de leur livret (décliné en version enfant/ado

	<p>et adulte) afin de bénéficier du contenu en accès libre et à tout moment.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et mise à disposition d'une base documentaire spécifique sur la thématique du harcèlement scolaire - Intégration du groupe ressource PHARE animé par l'Education Nationale <ul style="list-style-type: none"> • <u>Santé des étudiants :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les établissements d'enseignement supérieur sur l'offre de soins et de prévention existante sur le territoire - Proposer des actions de prévention à destination des étudiants co-organisées par les associations et les structures du Grand Chalons • <u>Santé mentale :</u> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de la santé mentale des jeunes se fera dans le cadre du parcours santé mentale en lien avec la fiche action n° 4 « coordination du conseil local de santé mentale » <p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalons.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - Services de la ville de Chalons-sur-Saône et du Grand Chalons : élus, services familles, jeunesse, vie scolaire, enseignement supérieur et vie étudiante, contrat de ville etc. - Education Nationale : inspecteurs, conseillers pédagogiques, enseignants, infirmières, assistantes sociales, CPE etc. - Familles via association de parents - Partenaires institutionnels et associatifs : IREPS BFC (Antenne de Saône-et-Loire), CPAM, Reppop, Maison des adolescents, IDEF 71, Unis Cité, La Sauvegarde 71/prévention spécialisée, CIDFF, la Protection Judiciaire de la Jeunesse etc. <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalons et plus particulièrement : élèves des classes maternelles et élémentaires ; élèves des classes de 5ème et leur famille, enseignants, professionnels de la communauté éducative, étudiants</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 30 000 euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : L'action est financée (en partie) par l'ARS dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'IREPS BFC et du RePPOP</p> <p>Cofinancements : Grand Chalons, CPAM via MT'dents</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place - Nombre de personnes sensibilisées/formées (enfants, professionnels, parents, bénévoles) - Niveau de satisfaction - Signes significatifs de changement de comportement vis-à-vis de la nutrition, de l'hygiène, du climat de la classe, des accidents de la vie courante

	Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalon
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : La thématique du Schéma Régional de Santé « la promotion- prévention ». Promouvoir la santé et prévenir au plus tôt la prévention universelle : « la prévention universelle : environnements et pratiques favorables »</p> <p>Lien parcours : nutrition-santé ; développement de l'enfant ; adolescents et jeunes adultes</p>
Transversalité	Atelier Santé Ville, Nutrition, Handicap

AXE 3 : DEVELOPPER LA PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°9 Santé sexuelle – GREAS

Motivation de l'action, contexte	<p>La santé sexuelle est un vaste ensemble recouvrant à la fois la sexualité et la santé reproductive. Elle concerne des domaines tels que les Infections Sexuellement Transmissibles (IST), les grossesses non désirées, la contraception, l'éducation à la sexualité, les questions liées au genre etc. Selon Santé Publique France, la santé sexuelle repose sur trois piliers : l'autonomie, c'est-à-dire la possibilité pour chacun d'avoir un contrôle de sa propre sexualité. La satisfaction, dans ses dimensions sociales, psychiques, et émotionnelles puis la sécurité, qui implique la capacité des individus à percevoir les risques pour leur santé et y apporter des réponses.</p> <p>Les actions portées par le Grand Chalon se situent dans la continuité de la Stratégie Nationale de Santé sexuelle 2017-2030 qui prône l'investissement dans la promotion en santé sexuelle en direction des jeunes et des populations les plus vulnérables, l'amélioration de la santé reproductive et des parcours de santé en matière d'IST.</p> <p>En effet, le Grand Chalon est porteur d'une dynamique partenariale via le GREAS (Groupe de Réflexion, d'Education et d'Actions sur les Sexualités) qui structure un programme d'actions autour de la promotion de la santé sexuelle, l'amélioration de la connaissance et de l'appropriation de la prévention pour lutter contre les IST. Le GREAS souhaite poursuivre ses actions en direction de différents publics, sur le territoire du Grand Chalon et sous différentes formes.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none">• Développer la promotion de la vie sexuelle et affective et favoriser la prévention des comportements à risque auprès des publics jeunes et des publics en situation de précarité dans leurs différents lieux de vie.• Créer un espace d'échange de pratiques professionnelles visant à favoriser une pratique pluri-professionnelle et interdisciplinaire <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser le développement de compétences autour de la promotion de la santé sexuelle• Prévenir les comportements à risques concernant les IST, le VIH et la contraception• Favoriser la capacité des personnes à devenir actrices et responsables de leur vie affective et sexuelle
Description du projet	<p>Résumé : Le comité de pilotage du GREAS propose un projet comprenant 5 axes d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Axe 1 : Actions de prévention auprès des jeunes<ul style="list-style-type: none">○ Journées de sensibilisation et de prévention dans les collèges, lycées et établissements recevant des jeunes (foyers éducatifs, MGI, service Jeunesse de la ville...)○ Former des jeunes relais dans les lycées (2 formations/an)➤ Axe 2 : Actions de prévention auprès des personnes en situation de précarité (CHRS, Mission Locale)<ul style="list-style-type: none">○ Mise en place de groupes de parole, de temps d'informations dans les structures d'insertion en collaboration avec les équipes éducatives

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Former quelques jeunes relais de la mission locale ➤ Axe 3 : Actions de prévention auprès des personnes en situation de handicap <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser des groupes de paroles et/ou des temps d'échanges, de sensibilisation et de formations auprès des publics en situation de handicap mental et/ou psychique, leurs professionnels et leurs parents et entourage. Travail en collaboration avec les équipes cadres Approfondir le travail initié avec les structures déjà engagées ou permettre à de nouvelles structures de bénéficier de ces programmes. ➤ Axe 4 : Organisation d'une journée d'échange de pratiques en direction des professionnels <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation d'un colloque à destination des professionnels. Différent thème chaque année en fonction des attentes et besoins des participants du précédent. ➤ Axe 5 : Actions de prévention auprès des femmes <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser une journée de sensibilisation à destination de toutes les femmes en les faisant participer pour quelques une d'entre elles <p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalon, IREPS 71 et Planning Familial</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IREPS Bourgogne Franche Comté - Planning Familial 71 - Centre de Planification du Conseil départemental 71 - Education Nationale - Sauvegarde 71 - Mission Locale - Protection Judiciaire de la jeunesse - Centre Hospitalier William Morey (CEGGID et Service départemental de Santé publique) - Association AIDES - PEP 71 (CHRS de l'Ecluse) - Déléguée Départemental aux Droits des Femmes et à l'Égalité - Tintinabulle - CIDFF <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalon</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 10 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 50% (5000 €) (FIR) L'action est également financée (en partie) par l'ARS dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'IREPS BFC</p> <p>Cofinancement : Grand Chalon</p>

Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions avec les partenaires - Nombre de personnes sensibilisées : jeunes, professionnels, jeunes en insertion, femmes... - Nombre d'actions mises en place dans et/ou avec les établissements scolaires - Constatations des équipes encadrantes et partenaires des changements de comportement <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalonnais</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Lien avec les parcours du PRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours « précarité vulnérabilité » - Parcours « adolescents et jeunes adultes » <p>Autres politiques nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie Nationale de Santé Sexuelle 2017-2030
Transversalité	<p>Fiche Action « Atelier santé Ville », santé des jeunes, handicap</p>

AXE 3 : PRESERVER SON CAPITAL SANTE

Fiche action n°10 Addictions

Motivation de l'action, contexte

L'addiction se caractérise par l'impossibilité répétée de contrôler un comportement et la poursuite de ce comportement en dépit de la connaissance de ses conséquences négatives. La notion de conduite addictive comprend à la fois les addictions aux substances psychoactives (alcool, tabac, drogues illicites) mais également les addictions comportementales, sans substances psychoactives. Les addictions posent un problème de santé publique majeur dont les impacts sont multiples, sanitaires, médicaux et sociaux.

Dans le cadre du parcours addictions du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028, un référentiel régional de prévention en addictologie a été construit.

Dans ce contexte, la prévention des conduites addictives comme démarche coordonnée multi-acteurs doit évoluer vers de la co-construction entre acteurs de terrain, opérateurs de prévention et financeurs dans le cadre du RRAPPS.

Parmi les actions de prévention des conduites addictives menées par différents partenaires sur le territoire, on peut citer :

- Les Consultations Jeunes Consommateurs mises en place par le Kairn (Sauvegarde 71).
- Programme Unplugged en milieu scolaire
- La mise à disposition d'outils comme le Pass Santé Jeunes...

Objectifs de l'action

Objectif général : Lutter contre les addictions aux substances psychoactives

Objectifs opérationnels :

- Œuvrer à la coordination territoriale d'actions partenariales en matière d'addiction
- Etablir un plan d'action au regard des besoins en matière de prévention des conduites addictives à travers la programmation du Réseau régional d'Appui aux acteurs de la Prévention et la Promotion de la Santé (RRAPPS) de l'ARS BFC.

Description du projet

Résumé :

- Animation d'un groupe de travail ressources composé des professionnels praticiens et administratifs du territoire
- Organisation d'actions de formation, de sensibilisation et de prévention autour des addictions et de la réduction des risques (interventions dans les établissements scolaires, auprès de publics spécifiques ; formations auprès des encadrants : éducateurs, professeurs etc.)
- Organisation de maraudes lors d'événements festifs en lien avec les partenaires du territoire
- Promotion des programmes « UNPLUGGED », « PROTECT »,

	<p>« PRIMAVERA », « SFP 12-16 ans » et « CANDIS » pour un déploiement sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du référentiel d'intervention en prévention et promotion de la santé de santé publique France <p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalonn</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Communes du Grand Chalonn, Sauvegarde 71 (avec le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dénommé KAIRN 71 et sa CJC, le CAARUD 16 Kay et le pôle ressource REMED 71), ARS BFC, IREPS, service de tabacologie et d'addictologie de l'hôpital etc.</p> <p>Population bénéficiaire : Habitants du Grand Chalonn</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalonn</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 10 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : L'action est financée (en partie) par l'ARS dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du KAIRN 71</p> <p>Cofinancements à mobiliser : Grand Chalonn</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place - Nombre de participants <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalonn</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Orientation régionale « Prévention »</p> <p>Lien parcours : Parcours « Addictions »</p>
Transversalité	Fiche-action dépistage / fiche-action ASV

AXE 4 : Promouvoir un environnement favorable à la santé

Fiche action n° 11

Réduire les risques sur la santé liés à l'environnement

Motivation de l'action, contexte

L'environnement dans lequel vivent les personnes fait partie des déterminants de santé. D'après l'OMS, l'environnement est la clé d'une meilleure santé, incluant dans ce terme des paramètres liés à la qualité des milieux : pollution de l'atmosphère, de l'eau, des sols, déchets et aussi nuisances ; et à l'ensemble des activités humaines (air, accidents domestiques etc.). De façon plus globale, les collectivités agissent directement sur l'environnement de vie des habitants et contribuent fortement à la création et au maintien d'un environnement de vie favorable.

Le territoire du Grand Chalon, communauté d'agglomération essentiellement urbaine, bénéficie d'un environnement naturel riche, mais est exposée à des sources de pollution multiples. Des indicateurs sont à surveiller notamment la qualité de l'eau et la qualité de l'air (intérieur et extérieur). Le territoire est aussi concerné par la progression de l'ambroisie, fortement allergisante.

Le Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE4) pose un cadre et des orientations d'actions. Il insiste sur le lien étroit qui existe entre santé humaine, santé animale et santé de l'environnement. Changer ce rapport pour plus de biodiversité, pour limiter le changement climatique et s'y adapter, pour un urbanisme plus favorable encore à la santé, pour s'engager vers une agriculture durable et une alimentation plus saine, constitue l'enjeu majeur de ce PRSE 4.

Dans ce cadre, un programme d'action doit être mis en place dans l'objectif de préserver la qualité de l'air (intérieur et extérieur), la qualité de l'eau, et lutter contre les pollutions, les pollens et les sources d'allergies (ambroisie).

En parallèle à cela, peut être envisagé la mise en œuvre d'Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS). Elle est définie comme « une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils qui permettent de juger des effets possibles d'une politique, d'un programme ou d'un projet sur la santé de la population et la distribution de ces effets au sein de la population ».

Objectifs de l'action

Objectif général : Contribuer à développer un environnement favorable à la santé sur le territoire du Grand Chalon.

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser les élus aux liens entre santé et environnement et au rôle des collectivités en la matière.
- Sensibiliser les acteurs de politiques publiques du territoire en matière d'aménagement, de santé, de développement durable et de mobilités afin de travailler en transversalité.
- Sensibiliser la population aux liens entre santé et environnement, lui donner les outils pour agir.
- Identifier avec les partenaires locaux, les besoins du territoire en vue d'imaginer des actions de prévention

Description du projet

Résumé :

- **Coordonner et animer un « groupe ressources santé environnement »**
- **Agir sur la qualité de l'air intérieur :**
 - Sensibiliser le grand public et des relais locaux aux principales sources de pollution de l'air intérieur dans le logement (travailleurs sociaux, aides à domicile, professionnels de santé, associations etc.)
 - Sensibiliser et former les professionnels des établissements recevant du public et notamment de la petite enfance sur la préservation de qualité de l'air intérieur et la lutte contre les perturbateurs endocriniens.
 - Engager un audit des crèches pour identifier de façon exhaustive toutes les sources de perturbateurs endocriniens et engager une dynamique de changement, avec le soutien de la Région et de l'ARS (appel à projets dans le cadre des 1000 premiers jours) avec extension à l'accueil individuel via une proposition de la mutualité française (audit dans une MAM pilote, diffusion de bonnes pratiques et sensibilisation des professionnels et des familles).
 - Garantir une qualité de l'air optimale dans les locaux neufs ou rénovés avec les services d'un cabinet spécialisé en tant qu'AMO (laboratoire Vectoeur pour la crèche du Grand Jardin)
 - Formaliser et mettre en œuvre un plan d'actions contre les perturbateurs endocriniens (identifier les sources et réduire les expositions, former et informer) Agir via la politique d'achat public, Intégration de la réflexion dans les politiques d'équipement publics, et dans les choix des matériaux...
- **Agir sur la qualité de l'air extérieur :**
 - Poursuivre la surveillance de la qualité de l'air extérieur, les pollutions atmosphériques, les pics polliniques
 - Informer et sensibiliser la population sur la qualité de l'air extérieur
 - Mettre en place un plan de lutte contre l'ambrosie et les plantes allergisantes : sensibilisation du grand public, élus, et communes ; repérage et désignation de référents communaux et intercommunaux, actions de lutte coordonnée (capteurs, fauche).
 - Inclure dans la gestion des espaces verts la notion de potentiel allergisants des plantes
 - Harmoniser les futures actions de lutte contre la pollution atmosphérique dans le CLS et le PCAET.
 - Favoriser le développement des mobilités douces/actives par l'aménagement et la promotion des comportements favorables
- **Développer l'urbanisme favorable à la santé**
 - Sensibiliser les élus et les agents à une vision intégratrice des enjeux de santé environnementale et plus particulièrement à un urbanisme favorable à la santé des habitants
 - Mener des Evaluations d'Impact sur la Santé
- **Eduquer, sensibiliser le grand public à l'environnement et à la transition écologique**
 - Programme d'éducation Environnement et développement durable dans les écoles par le service Développement durable du Grand Chalon (air, déchets, éco-mobilité etc.)
 - Renforcer les actions de sensibilisation sur les enjeux de transition écologique à travers la mise en place d'Ambassadeur transition

	<p>écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les ilots de chaleur urbain <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les zones à enjeux, définir un programme de désimperméabilisation des espaces et renforcer la trame verte sur le territoire • Préserver la ressource en eau <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduire le gaspillage lié à l'usage de l'eau : Mener des actions de sensibilisation ciblées auprès des plus gros consommateurs du territoire et auprès des publics les plus précaires : plans de sobriété et précarité hydrique (plans d'actions) ○ Proposer de l'eau potable de qualité et en quantité aux habitants : Sensibiliser aux bonnes pratiques/ aux bons usages pour réduire l'impact des pollutions domestiques (sensibilisation aux éco-gestes depuis 2022) ○ Travailler en concertation avec les agriculteurs et les viticulteurs pour améliorer les pratiques agricoles, mieux gérer les effluents et les traitements phytosanitaires • Lutte contre les espèces envahissantes exotiques (moustique tigre, etc.) <ul style="list-style-type: none"> ○ Prévenir les risques par la mise en place de mesures préventives ○ Sensibiliser les élus et les agents de la collectivité pour une gestion des espaces publics limitant la propagation des maladies vectorielles ○ Sensibiliser le grand public ainsi que les relais associatifs de proximité (jardins partagés, associations de quartiers etc.) aux bonnes pratiques <p>Porteur de l'action : Grand Chalonn</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, Conseil Régional, collectivités, associations, professionnels de santé, MSP, ADEME, Alterre BFC, Atmo BFC, gestionnaires d'infrastructures de transport, DREAL ...</p> <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalonn</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalonn</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS Sensibilisation des élus, agents et grand public sur la santé environnementale
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global : 50 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : selon les appels projets annuels</p> <p>Cofinancements : Grand Chalonn et selon appels à projets nationaux ou régionaux</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions et sensibilisation mises en place - Nombre de participants aux actions - Nombre de projets intégrant les enjeux de santé environnementale <p>Responsable du suivi : Animateur Santé du CLS en lien avec le chargé de mission</p>

	développement territorial en santé de l'ARS
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Thématique du SRS : Promotion et prévention ; la prévention universelle : environnements et pratiques favorables. • Défi régional du PRS « Environnement ». <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan Régional de Santé Environnement 4 (PRSE) • Deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens 2019-2022 • Charte « Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens » du département de Saône-et-Loire • Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) (2018-2023) • Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020 – 2025
Transversalité	Fiche action Nutrition, Sport Santé

AXE 4 : Promouvoir un environnement favorable à la santé

Fiche action n° 11.1 Evaluation d'Impact sur la Santé (EIS)

Motivation de l'action, contexte

La démarche d'EIS s'inscrit dans une démarche globale et positive de la santé. Elle a fait ses preuves à l'international et se met en place progressivement dans les différentes régions en France. C'est une démarche standardisée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Il s'agit d'une « combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou une stratégie peuvent être évalués selon leurs effets potentiels sur la santé de la population ». Elle vise à identifier et anticiper les impacts potentiels, négatifs et/ou positifs, d'une décision, et à proposer des recommandations. La démarche est multidisciplinaire, multisectorielle et participative. L'évaluation s'appuie sur des éléments qualitatifs et quantitatifs. L'EIS est un outil d'aide à la décision, au service des collectivités territoriales

Le Grand Chalonnais souhaiterait s'engager sur une démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) afin de permettre un accompagnement qui tend à renforcer le bien-être et la qualité de vie de la population dans le cadre d'un projet ou d'un aménagement. Cette démarche repose sur une approche globale de la santé via l'étude de l'ensemble des déterminants de santé.

Objectifs de l'action

Objectif général : Contribuer à développer un environnement favorable à la santé sur le territoire du Grand Chalonnais.

Objectifs opérationnels :

- Renforcer la prise en compte des déterminants de la santé, notamment des composantes santé-environnement dans les décisions publiques
- Promouvoir et faciliter l'utilisation de méthodes et outils permettant d'évaluer l'impact potentiel d'un projet sur la santé des habitants
- Proposer des recommandations sur les actions à déployer pour minimiser l'exposition à des facteurs de risques et maximiser les facteurs protecteurs vis-à-vis de la santé et la qualité de vie des habitants

Description du projet

Résumé :

Mise en œuvre d'Evaluation d'Impact en Santé (EIS) à l'occasion de projets (aménagement, urbanisme etc.) en s'appuyant sur l'expertise d'un opérateur compétent en la matière

- Concertation préliminaire pour définir les contours de l'étude, comprendre les tenants et aboutissants de l'EIS.
- Recueil de données et investigations pour alimenter l'analyse et confronter les points de vue.
- Estimation des impacts du projet pour évaluer les interventions susceptibles d'affecter la santé, le bien-être.
- Recommandations pour optimiser les bienfaits du projet.
- Restitution des résultats et suivi des recommandations pour favoriser leur prise en compte effective dans la durée.

Accompagnement par un cabinet expert en EIS sur un projet et essai de la dynamique sur d'autres projets.

Porteur de l'action : Grand Chalonnais

Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS, Conseil Régional, ADEME, DREAL, ORS BFC,

	<p>communes ...</p> <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalon</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global : 30 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : selon les appels projets annuels</p> <p>Cofinancements : Grand Chalon et selon appels à projets nationaux ou régionaux</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels associés à la démarche - Expérimentation d'Evaluation d'Impact en Santé réalisée <p>Responsable du suivi : Animateur Santé du CLS en lien avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Thématique du SRS : Promotion et prévention ; la prévention universelle : environnements et pratiques favorables. • Défi régional du PRS « Environnement ». <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan Régional de Santé Environnement 4 (PRSE) • Deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens 2019-2022 • Charte « Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens » du département de Saône-et-Loire • Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) (2018-2023) • Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020 – 2025

AXE 4 : Promouvoir un environnement favorable à la santé

Fiche action n°11.2

Sensibiliser et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Motivation de l'action, contexte

On désigne par "Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)" les espèces végétales introduites par l'Homme en dehors de leurs aires de répartition naturelle, souvent pour l'ornement, et qui sont parvenues à s'échapper dans la nature et à proliférer au détriment des espèces indigènes. C'est le cas notamment pour l'ambroisie à feuilles d'armoise (nom scientifique : *Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive, native d'Amérique du Nord, particulièrement allergisante par son pollen.

Il peut s'agir également d'espèces animales comme le moustique tigre (*Aedes albopictus*), vecteur d'arboviroses (dengue, chikungunya ou zika) ou encore les chenilles processionnaires du pin et du chêne.

Ces EEE sont particulièrement préoccupantes car elles peuvent avoir d'importants impacts sur la santé :

- Ambroisie : Pour les régions les plus envahies, les manifestations d'allergie à l'ambroisie (conjonctivite, rhinite, asthme...) peuvent atteindre jusqu'à 12% de la population entraînant une altération notable du bien être des individus et un coût important pour les systèmes de sécurité sociale (remboursement des soins, journées non travaillées...),
- Moustique tigre : vecteur d'arboviroses (dengue, chikungunya ou zika),
- Chenilles processionnaires dont les poils sont très urticants.

L'implantation de l'ambroisie en Saône-et-Loire est connue depuis plusieurs années. Les territoires de colonisation du moustique tigre ne cessent de croître sur le département. Et enfin, la présence de chenilles est signalée régulièrement sur tout le territoire.

Il apparaît donc important d'informer les collectivités sur ces différents enjeux sanitaires et de mener avec elles des actions de prévention et de promotion afin de lutter contre la prolifération de ces espèces.

Objectifs de l'action

Objectif général : Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes.

Objectifs opérationnels :

- Recenser les acteurs actifs dans la lutte contre ces espèces.
- Accompagner et mobiliser les collectivités dans la lutte contre ces espèces en les informant sur la présence, les conséquences de leur présence et l'importance d'une action préventive.

Renforcer l'efficacité des programmes de lutte contre ces espèces.

Description du projet

Résumé :

Un des préalables indispensables au lancement d'actions sur la lutte contre ces espèces est de mener des actions d'information et de mobilisation auprès des élus, des autres partenaires (professionnels de santé etc.) et de la population.

Parallèlement, la mise en place d'actions de prévention est essentielle, ainsi que l'action directe des collectivités et autres gestionnaires des espaces publics.

Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :

- Recensement des acteurs actifs dans la lutte contre ces espèces
- Organisation d'actions d'information, de formation, voire de mobilisation, des collectivités et des populations aux techniques de lutte (Elaborer un cahier des charges des formations pour les territoires volontaires)

Animateur local : Grand Chalon

Partenaire expert : Opérateur ARS

Partenaires, acteurs à mobiliser : Observatoire des ambrosies, FREDON, Chambre d'agriculture, Conseil Départemental, DREAL, DDT, Conseil Régional, IREPS, EIRAD.

	<p>Population bénéficiaire : ensemble de la population</p> <p>Territoire concerné : Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 10 000€</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du temps de l'animateur santé. - Financement des actions par l'ARS ainsi que, éventuellement, par les autres partenaires. <p>Taux d'intervention ARS : CPOM ARS/FREDON/EIRAD/IREPS</p> <p>Cofinancements : autres partenaires</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de sensibilisation ou de sessions de formation - Nombre de participants aux différentes réunions - Nombre d'actions <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Grand Chalon</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 2023 - 2027)</p> <p>Lien parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 du PRSE 4: Déployer une stratégie de marketing social et de formation dans les territoires, autour du moustique tigre ; - Axe 2 du PRSE 4: Poursuivre les actions de lutte contre l'ambrosie, et élargir aux autres enjeux sur la gestion des espaces et milieux (chenille processionnaire); - Axe 4 du PRSE 4: Recenser et prioriser les zoonoses, les maladies vectorielles et les connaissances afférentes selon l'approche « Une Seule Santé » pour mieux en réduire l'incidence.

AXE 5 AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES VULNERABLES

Fiche action n° 12 Santé des seniors

Motivation de l'action, contexte

Si la population de l'agglomération du Grand Chalon augmente, elle se caractérise également par l'élévation de sa moyenne d'âge avec la croissance de besoins associés (perte d'autonomie, isolement...).

Soucieuse de leur bien-être et de leur inclusion, les communes ont développé des moyens d'accompagnement adaptés (portage de repas à domicile, lieu d'écoute et de rencontre, animations festives...). Le Grand Chalon souhaite contribuer à cette dynamique de territoire. En matière d'accessibilité et d'adaptation des logements pour le maintien à domicile, le Grand Chalon poursuit son aide Adapt+ au parc social, communal et privé et vise l'élargissement de l'ingénierie associée au plus grand nombre.

Pour parvenir à ces objectifs, le Grand Chalon souhaite construire un partenariat renforcé avec la Mutualité Française afin d'anticiper la perte de mobilité à domicile et continuera à s'impliquer dans l'action de la Maison Locale de l'Autonomie.

Des actions en faveur du dépistage et de la prise en charge de la fragilité apparaissent donc nécessaires afin de retarder l'entrée des personnes dans la dépendance.

Objectifs de l'action

Objectifs principaux : Augmenter l'espérance de vie en bonne santé de la personne âgée en renforçant la prévention des risques liés au vieillissement

Objectifs opérationnels :

- Favoriser une coordination territoriale optimisée des acteurs (sanitaire, médico-social, social) autour de la personne âgée, pour améliorer leur parcours, leur qualité de vie, notamment en matière d'autonomie
- Prévenir et repérer en amont les situations de fragilité
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en adaptant l'environnement à l'appui de solutions innovantes

Description du projet

Résumé :

Le CLS pourrait porter l'animation territoriale d'un réseau des acteurs des champs personnes âgées dans l'objectif de favoriser l'interconnaissance, faciliter des temps de rencontres, fédérer les acteurs autour de projets communs, identifier les besoins, encourager des coopérations territoriales (exemple : réponses communes aux appels à projet, ...), donner de la cohérence aux projets et envisager des mutualisations à l'échelle du territoire du CLS.

Relayer les informations auprès des publics en communiquant sur les différents dispositifs existants

Accompagner le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé mises en place par différents partenaires (semaine de la dénutrition, gym seniors etc.)

	<p>Accompagner et contribuer au développement d'actions innovantes notamment sur le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans (projet PréviHa en lien avec la Mutualité Française de Saône-et-Loire)</p> <p>Porteur de l'action : Grand Chalon</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Communes (CCAS), Mutualité Française (BFC et Saône et Loire), Maison des Séniors, Maison Locale de l'Autonomie, PTA, MAIA, professionnels de santé...</p> <p>Population bénéficiaire : Personnes de plus de 60 ans du Grand Chalon</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 20 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0%</p> <p>Co-financements : Grand Chalon et selon l'appel à projet annuel de la CFPPA (conférence des financeurs de la perte d'autonomie)</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires mobilisés - Nombre d'actions mises en place - Nombre de personnes touchées - Nombre de situations détectées nécessitant des moyens de compensation ou un aménagement du logement <p>Responsable du suivi : Animateur du CLS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : « la promotion- prévention ». Promouvoir la santé et prévenir au plus tôt la prévention universelle : « la prévention universelle : environnements et pratiques favorables »</p> <p>Lien parcours : Parcours personnes âgées</p> <p>Autre plan/programme/politique : Loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 Schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées</p>
Transversalité	Fiche action Nutrition, Sport Santé, Prévention et dépistages, Aidants

AXE 5 : AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES VULNERABLES

Fiche action n°13 Aidants

Motivation de l'action, contexte	<p>En France, plus de 11 millions de personnes veillent sur leurs proches malades, handicapés ou dépendants. L'aidant est une personne qui vient en aide, à titre non professionnel, à une personne dépendante de son entourage, bien souvent de sa famille. Cette aide peut prendre plusieurs formes (soins, gestion du budget, démarches administratives...). L'articulation entre son rôle d'aidant, sa vie professionnelle, et sa vie personnelle peut être problématique et risque d'engendrer de la fatigue, du stress et de la fragilité.</p> <p>Le Grand Chalon s'est engagé depuis 2014 en direction des proches aidants dans le cadre de son Contrat Local de Santé, qu'ils accompagnent au quotidien une personne vieillissante, en situation de handicap ou atteinte d'une maladie chronique.</p> <p>Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de reconnaître et faciliter le rôle de l'aidant en leur donnant accès à des temps de répit. La prise en compte de la santé de l'aidant est donc centrale dans le programme d'action annuel d'aide aux aidants mené sur le territoire de manière partenariale.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Développer auprès des proches aidants une offre de répit diversifiée, permettant de pouvoir bénéficier de moyens d'accompagnement et d'un accès à une aide adaptée à leurs besoins.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">- Développer des actions pérennes de soutien à destination des aidants par le biais d'une programmation d'ateliers gratuits à l'année.- Favoriser la constitution d'un réseau d'aidants pour une transmission régulière d'informations- Donner une visibilité des ressources et dispositifs locaux existants pour les proches aidants via le « Guide des ressources locales » et le guide Alzheimer- Renforcer le réseau partenarial pour une meilleure connaissance des missions de chacun, afin de faciliter l'orientation adéquate.-
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">- Proposer des ateliers de répits gratuits déclinés suivant 5 axes :<ul style="list-style-type: none">○ Maintenir la santé de l'aidant : « un temps pour soi, pour se ressourcer » Permettre l'acquisition d'outils pour réduire le stress, favoriser le bien être au quotidien et prévenir l'épuisement (ateliers bien être relaxation, sommeil, Qi Gong, expression...)○ Maintien lien social / prévention de l'isolement « un temps à partager seul ou accompagné de l'aidé ». Donner accès à un espace d'expression et d'échanges. Proposer aux aidants de faciliter la communication aidant/aidé au travers d'activités de bien-être et de loisirs artistique.

- **Donner accès à la formation de l'aidant « un temps pour s'exprimer, s'informer et se former »**
Proposer un temps de partage des réflexions et interrogations, de rencontre conviviale et de soutien (Bistrot itinérant des aidants, ateliers écriture...). Visite d'un appartement témoin présentant des aménagements et aides au service de l'autonomie à domicile. Atelier de sensibilisation aux gestes de 1ers secours.
 - **« Un temps pour se changer les idées »**
Ateliers et séances récréatives (ateliers jeux, après-midi dansant et musical, atelier cuisine, gym douce...)
 - Promouvoir l'hébergement temporaire et l'accueil de jour
- Organisation de la Journée Nationale des Aidants (JNA) d'octobre pour :
 - Faire connaître et reconnaître le rôle et l'importance de l'aidant auprès des personnes aidées.
 - Donner une visibilité des actions mises en place
 - Adapter la programmation aux besoins locaux
 - Réunir les partenaires impliqués autour de cette thématique
 - Mise à disposition d'un guide des ressources locales à destination des proches aidants et un guide Alzheimer et maladies apparentées, actualisés tous les 2 ans
 - Permanences du Réseau des aidants 71 à l'Espace Santé Prévention : Dispositif dédié aux aidants non professionnels d'un proche atteint d'une maladie neuro-évolutive ou d'un handicap (cognitif, mental, physique...) ayant pour objectifs :
 - D'apporter soutien et répit au binôme « aidant/ aidé » en proposant des accompagnements à domicile.
 - Informer et orienter vers l'offre existante en favorisant la rencontre avec les partenaires de proximité (CCAS des communes, services d'aide et de soins à domicile, réseaux de santé, programme de soutien aux aidants du Grand Chalonn...)
 - Des actions pour les aidants des personnes avec des troubles psy seront développées dans le cadre du parcours santé mentale et notamment de la fiche action n°4 « Coordination du conseil local de santé mentale » en lien avec l'UNAFAM 71 ainsi que des actions sur les problématiques émergentes (santé physique, vie scolaire, vie sociale, ...) en lien avec la plateforme d'accompagnement et de répit du réseau des aidants Nord 71
 - Promotion et développement des séjours-répit en lien avec le Réseau des aidants Nord 71
 - Développer le soutien et l'accompagnement des « jeunes aidants » en lien avec l'association nationale « Jeunes Aidants Ensemble (JADE)

Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du grand Chalon

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Communes du Grand Chalon, Conseil Départemental de Saône et Loire, Réseau des aidants, Maison Locale de l'Autonomie (MLA), Maison des Séniors de la ville de Chalon, Mutualité Française Saône et Loire et BFC, Action sociale Agirc Arrco...)</p> <p>Population bénéficiaire : Proches aidants de personnes en situation de dépendance, et tout public du Grand Chalon</p> <p>Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 15 000 euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0%</p> <p>Cofinancements : Grand Chalon et selon l'appel à projet annuel de la CFPPA (conférence des financeurs de la perte d'autonomie)</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires mobilisés - Nombre d'actions mises en place - Nombre de personnes touchées - Nombre de structures/dispositifs référencés <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalon</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Orientation régionale « Autonomie des personnes âgées et/ou handicapées ».</p> <p>Lien parcours : Parcours Personnes Âgées, Parcours Handicap</p>
Transversalité	Fiche Action Santé des Séniors et Handicap

AXE 5 : AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES VULNERABLES

Fiche action n° 14 Handicap / Acceptation de la différence

Motivation de l'action, contexte

En France, le handicap touche 12 millions de personnes. Depuis plusieurs années, de nombreuses initiatives ont été prises tant par les pouvoirs publics que par le secteur associatif pour relancer une politique ambitieuse d'inclusion sociale en faveur des personnes en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a joué un rôle majeur en instaurant un cadre juridique solide pour la protection des droits des personnes en situation de handicap en France. Cette loi ambitieuse a posé les bases d'une société plus inclusive en garantissant l'égalité des chances, l'accès aux droits fondamentaux et la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap à tous les aspects de la vie sociale.

Le Grand Chalon est porteur d'une volonté politique forte d'œuvrer en faveur d'une plus grande mixité du grand public et des personnes en situation de handicap favorisant leur accès à la citoyenneté. Cette volonté forme le fil rouge de nombreuses actions menées par son Service Santé et Handicap. Grâce à leur action, le service et le référent Handicap du Grand Chalon sont reconnus comme un interlocuteur privilégié tant par les personnes en situation de handicap que par les partenaires sur le territoire.

En effet, les actions qui sont menées permettent de toucher en moyenne 1000 personnes par an : qu'elles soient reçues individuellement ou concernées directement par les actions menées.

Il est donc essentiel de faire perdurer la qualité de ces relations, cette dynamique et cet ancrage local, afin de permettre la continuité des actions menées.

Objectifs de l'action

Objectifs principaux :

- Améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap
- Favoriser la mixité entre les personnes en situation de handicap et le grand public au sein des actions menées
- Fédérer les acteurs et développer les dynamiques locales dans le champ du handicap
- Œuvrer en faveur de la transversalité et de l'inclusion du handicap dans tous les dispositifs de droit commun
- Améliorer l'accessibilité générale de la ville de Chalon-sur-Saône et du Grand Chalon

Objectifs opérationnels :

- Accueillir, informer et orienter des personnes en situation de handicap et leur famille en qualité de lieu ressource
- Travailler en complémentarité avec les partenaires du champ du handicap
- Actions de sensibilisation
- Développer une veille de territoire pour la mise en œuvre de projets et de dispositifs nécessaires et/ou nouveaux

<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dynamique partenariale avec les acteurs du handicap • Actions de sensibilisation tout au long de l'année portant sur l'acceptation de la différence et le changement de regard du grand public <ul style="list-style-type: none"> ○ Au près de différents publics (tout public, enfants) ○ Sensibilisation à différents handicaps par la Langue des Signes Française (LSF), les chiens guides et d'assistance etc. ○ Travail partenarial et fédérateur de partenaires, notamment associatifs ○ Parcours citoyen à destination des classes de CM1-CM2 des écoles du Grand Chalon. • Actions en lien avec l'agenda européen, national ou local d'actions de sensibilisation à travers des thématiques annuelles <ul style="list-style-type: none"> ○ Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées, Printemps du Handicap etc. • Actions autour du parasport pour encourager le développement de l'offre de sport adapté sur le territoire, faire connaître cette offre aux personnes en situation de handicap et favoriser la pratique sportive et l'inclusion sociale. • Actions de sensibilisation à l'autisme au travers de la programmation « autisme changeons de regard ! » • Accueil des enfants en situation de handicap et leur famille dans les structures collectives du Grand Chalon <ul style="list-style-type: none"> ○ Veille d'un support/ référentiel d'action pour les élus locaux, les mairies et les structures collectives du Grand Chalon. • Conseil et orientation des personnes en situation de handicap • Soutien et accompagnement des communes de l'agglomération dans la mise en accessibilité de leurs équipements • Service d'accueil téléphonique accessible aux personnes sourdes et malentendantes à l'Espace Santé Prévention • Développer et mettre en place la méthode FALC (Facile à lire et à comprendre) : rendre plus accessible les documents de communication de la collectivité plus précisément en simplifiant les documents de manière à les rendre compréhensibles par le plus grand nombre possible <p>Porteur de l'action : Service santé handicap du Grand Chalon / Référent Handicap</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Partenaires du territoire associatifs et institutionnels</p> <p>Population bénéficiaire : Population du Grand Chalon Territoire concerné : Territoire du Grand Chalon</p>	
	<p>Résultats attendus</p>	<p>Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS</p>
	<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Durée du CLS</p>

Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 31 500€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 6,3% (2000€)</p> <p>Cofinancement : Grand Chalon</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires impliqués - Nombre d'actions mises en place - Nombre de personnes sensibilisées <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Quantitatif de la fréquentation de l'accueil du public et de la fréquentation sur les actions de sensibilisation</p> <p>Responsable du suivi : Service Santé et Handicap du Grand Chalon (Réfèrent Handicap)</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Orientation régionale du PRS « Favoriser l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées »</p> <p>Lien parcours : Parcours Handicap</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 axes (« Chantiers ») de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) 2019 - PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de Bourgogne-Franche-Comté 2023-2027
Transversalité	Fiche action Santé des jeunes, Aidants

AXE 5 : AMELIORER LES PARCOURS DE SANTE DES PERSONNES VULNERABLES

Fiche action n°15 Atelier Santé Ville (ASV)

Motivation de l'action, contexte

L'atelier santé ville (ASV) a été conçu à la fois comme une démarche locale et un dispositif public positionné au croisement de la politique de la ville et des politiques de santé. Son objectif est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

A cette fin, l'ASV met en œuvre une approche transversale de la santé, intégrant notamment une dimension sociale, éducative et d'insertion. La démarche des ASV se caractérise en particulier par l'association des habitants à travers des démarches de proximité et une approche communautaire de la santé.

Dans cette optique, la première mission des ASV est de réaliser un diagnostic territorial de santé partagé afin d'identifier, au niveau local, les besoins spécifiques des populations des quartiers prioritaires ainsi que les facteurs sociaux, environnementaux et individuels influant sur leur état de santé (conditions de vie, obstacles à l'accès aux soins, conduites à risque).

L'ASV a ensuite pour objectif de faciliter la mobilisation et la coordination des différents acteurs du territoire dans les champs sanitaire, social, médicosocial, éducatif.

Enfin, en fonction des besoins identifiés, l'ASV mène des actions favorisant la prévention et l'accès aux soins de premier recours, ainsi que la prise en charge des publics en situation de précarité.

Les actions engagées depuis plusieurs années dans le cadre du dispositif de l'Atelier Santé Ville (ASV) sont axées sur la prévention et promotion de la santé des personnes les plus fragiles.

Objectifs de l'action

Objectif général : Elaborer et animer un programme d'actions mettant en valeur les thématiques de prévention/promotion de la santé et les comportements favorables à la santé globales des personnes habitants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Objectifs opérationnels :

- Maintenir un niveau de veille et d'observation de l'état de santé des populations dans les quartiers prioritaires
- Contribuer à une amélioration de l'hygiène de vie des personnes en situation de précarité et de fragilité
- Mobiliser le jeune public fragilisé autour de projets citoyens et solidaires et leur permettre d'accéder à des informations autour de la santé, d'acquérir des compétences pour faire des choix adaptés à leur situation
- Mobiliser un réseau de professionnels axé autour d'un objectif commun de réduction des inégalités de santé

Description du projet

Résumé :

Animation d'un réseau partenarial en fonction des thématiques prioritaires et des besoins repérés dans les quartiers politiques de la ville

Développer le programme d'action relatif aux réflexions des groupes

	<p>Organisation d'actions de prévention et de formation sur les quartiers prioritaires du territoire à destination des publics concernés et des professionnels du champ sanitaire et social.</p> <p>Porteur de l'action : Service Santé et Handicap du Grand Chalons</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : maisons et régies de quartiers, professionnels de santé et médico-sociaux, tissu associatif des quartiers, bailleurs sociaux etc.</p> <p>Population bénéficiaire : Habitants des Quartiers prioritaires et quartiers de veille de la Politique de la Ville du Grand Chalons.</p> <p>Territoire concerné : Quartiers prioritaires et quartiers de veille de la Politique de la Ville du Grand Chalons.</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 54 200€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 5,5% (3 000€)</p> <p>Cofinancements : Grand Chalons, Contrat de ville (20 000 euros pour le poste de coordinatrice ASV et 3000 euros pour les actions)</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions partenariales • Nombre d'actions mises en place • Nombre de participants aux actions <p>Responsable du suivi : Coordinatrice de l'Atelier Santé Ville</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Prévention de la santé</p> <p>Lien parcours : Parcours « Précarité Vulnérabilité »</p> <p>Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2018-2022</p>
Transversalité	Fiche Action Prévention et dépistages, Nutrition, Santé environnement, Sport Santé, Addictions

AXE 6 : ANIMER ET EVALUER LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Fiche action n°16

Mise en œuvre et animation du Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte	<p>L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication du Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation d'une ingénierie et de moyens humains spécifiques au sein du territoire. L'affectation d'une personne dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat. L'animateur Santé de la Direction des Solidarités et de la Santé du Grand Chalonnais est en charge de la coordination du Contrat Local de Santé, ainsi que du Conseil Local de Santé Mentale.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectifs général : Mettre en œuvre et coordonner le Contrat Local de Santé du Grand Chalonnais.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Animer et suivre le CLS• Communiquer sur le CLS• Accompagner le développement de projets nouveaux• Animer et coordonner le programme de lutte contre la désertification médicale• Coordonner les dispositifs spécifiques inscrits dans le CLS : CLSM, Schéma Directeur « Développement de l'offre de soins de 1^{er} recours et de l'attractivité auprès des professionnels de santé sur le Grand Chalonnais ».
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Volet « mise en œuvre et animation du CLS » <p>L'Animateur Santé (AS) identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, qu'il rédige avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS. Il s'inscrit dans l'organisation collective et est rattaché à la Direction des Solidarités et de la Santé du Grand Chalonnais. Il est en lien régulier avec l'ensemble des acteurs locaux en vue de monter des actions et projets adaptés au territoire et à ses besoins. Il s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre et suivi ; il a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au Comité de Pilotage et l'Assemblée Plénière du CLS. Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, l'AS est chargé de faire le lien avec tous les signataires (conseil régional, département, CPAM, EPCI...) dans la mise en œuvre des actions. Il prépare et participe avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS aux instances et groupes de travail des Contrats Locaux de Santé. Il est en charge de la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS. Il assure le suivi et la gestion générale du CLS (administratif, financier) en collaboration avec la Direction des Solidarités et de la Santé du Grand Chalonnais.</p> <ul style="list-style-type: none">• Volet « accès aux soins primaires et installation des PS » <p>L'Animateur Santé a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé (PS), en particulier lors de leur installation. Il doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire, pour l'accueil de nouveaux professionnels de santé. Il relaie auprès de l'ARS, de sa Direction et/ou des élus les initiatives sur l'exercice coordonné des PS. Il contribue avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation. Il construit une offre d'accompagnement à l'installation familiale en lien avec le niveau départemental et régional. Il doit créer les conditions d'intégration des PS dans le territoire : logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les</p>

	<p>étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants...</p> <p>Sur la partie projets d'investissement immobilier : il aide à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier) et il suit la réalisation du programme immobilier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet « Animation et coordination du Conseil Local de Santé Mentale » <p>L'Animateur Santé est en charge de l'animation du Conseil Local de Santé Mentale : ses 4 commissions de travail ainsi que la mise en œuvre des actions qui en découlent. Il est en charge de l'animation de la gouvernance du CLSM : Comité de Pilotage, Comité Technique, Assemblée Plénière et commissions de travail.</p> <p>Il s'assure de l'adéquation du CLSM avec le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM). Il œuvre à faire connaître le CLSM auprès des partenaires et du grand public dans un objectif de déstigmatisation des sujets de santé mentale et de développement d'une culture commune, pour améliorer la prévention et favoriser l'intégration des personnes concernées dans la société.</p> <p>Porteur de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand Chalon • ARS • CHS de Sevrey • Partenaires engagés dans la gouvernance. <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Grand Chalon, ARS, Conseil régional, CHS de Sevrey, partenaires engagés dans la gouvernance et tous les acteurs des secteurs social, médico-social, territorial, associatif, les usagers et les citoyens en général</p> <p>Population bénéficiaire : Population du grand Chalon</p> <p>Territoire concerné : Communauté d'Agglomération du Grand Chalon</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 56 114 euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : 28 057 € (50% d'un ETP)</p> <p>Cofinancement : Grand Chalon</p>
Indicateurs	<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place dans le cadre des fiches actions du CLS et taux de réalisation des actions portées par l'EPCI - Nombre de communications sur le CLS et variété des supports de communication - Nombre de projets nouveaux accompagnés : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet d'installation ➤ Projet d'exercice coordonné de professionnels de santé ➤ Projet d'action nouvelle pour le CLS - Nombre de participants aux actions de déstigmatisation et d'information sur la santé mentale (pendant les Semaines d'Information de la Santé Mentale et les sessions de formation notamment) - Implication des acteurs locaux : <p>Nombre d'acteurs impliqués/ nombre potentiel d'acteurs par type d'action</p> <p>Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions autres que réunions, formalisation des engagements (signature de conventions).</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de différentes instances (commissions, CoTech, CoPil, Assemblée Plénière) et de participants aux réunions. - Taux de participation aux instances : groupes de travail, CoPil, Assemblée plénière. - Impact de l'animateur santé du Grand Chalon sur les projets de santé du territoire. <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Animateur de santé</p> <p>Responsable du suivi : Animateur santé du CLS et chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>« la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p>« concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique : agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches ».</p> <p>Autre plan/programme/politique : Politique de la Ville / ASV/ PTSM</p>

AXE 6 : ANIMER ET EVALUER LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Fiche action n°17 Evaluer le Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte

L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse d'informations quantitatives et qualitatives.

L'évaluation est une démarche qui consiste à :

- Décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;
- Constater les éventuels écarts par rapport aux objectifs prévus
- Analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;
- Produire des préconisations stratégiques et opérationnelles.

Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat. L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.

L'évaluation est prévue dès la signature du CLS, afin d'en préciser les modalités (financement...). Elle sera menée par un cabinet extérieur.

Objectifs de l'action

Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :

- Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du Grand Chalons.
- Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS
- Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...)
- S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le Projet Régional de Santé (PRS) et avec les objectifs prioritaires des signataires.

Description du projet

Résumé :

Le recours à une évaluation finale externe est privilégié, de manière afin d'entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS. Cette évaluation est réalisée par un cabinet de conseil dans le cadre de marché public.

Porteur de l'action : un cabinet de conseil choisi suite au lancement d'un marché public.

Partenaires, acteurs à mobiliser : Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires.

Population bénéficiaire : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)

Territoire concerné : Territoire du Grand Chalons

Résultats attendus

L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, et également à proposer des recommandations

	<p>stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.</p> <p>Il est attendu de l'évaluation des propositions des processus et outils d'évaluation pour le porteur du CLS.</p>
Calendrier prévisionnel	Dans les 6 derniers mois du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : entre 40 000 € et 50 000 €</p> <p>Taux d'intervention ARS : 80 % (entre 32 000 € et 40 000 €)</p> <p>Cofinancements : Recherche de co-financeurs</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du suivi annuel du CLS - Lancement du marché public - Suivi de la réalisation de l'évaluation <p>Fréquence de mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 fois / an réalisation du suivi du CLS - 1 an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation <p>Source : Animateur de santé du Grand Chalon et animateur territorial de santé de l'ARS.</p> <p>Responsable du suivi : Animateur santé du CLS et chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p>Autre plan/programme/politique : Politique de la Ville</p>

